


19

Criminalité et droit pénal

1117-1300

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2013

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRECTRICE ET DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Neuchâtel, 2014

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2013

Rédaction Section Criminalité et droit pénal

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Section Criminalité et droit pénal, OFS, e-mail: pks@bfs.admin.ch

Réalisation: Section Criminalité et droit pénal, OFS

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1117-1300

Prix: 18 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 19 Criminalité et droit pénal

Langue du texte original: Français

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Oliver Menge, Solothurner Zeitung

Graphisme/Layout: ThemaKart OFS
Ce document a été produit automatiquement à partir de banques de données. Il ne témoigne donc pas de la qualité typographique habituelle des publications de l'OFS.

Copyright: OFS, Neuchâtel 2014
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-19055-5

Table des matières

1	Introduction	7
2	Aperçu.....	11
2.1	Infractions selon la loi.....	11
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	11
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	12
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	12
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	12
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP)	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par canton/ville	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par canton/ville	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par canton/ville	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	19
2.4	Prévenus selon la loi	20
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	20
2.4.1.1	Code pénal (CP)	20
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	21
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	23
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.3.1	Code pénal (CP)	25
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	28
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
2.4.4.1	Code pénal (CP)	30
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	31
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	31
3	Partie détaillée.....	33
3.1	Infractions de violence.....	33
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	34
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	35
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	36
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	36
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	38

3.2	Violences domestiques	39
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	41
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction.....	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions.....	42
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	43
3.4	Infractions contre le patrimoine	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction.....	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	45
3.5	Brigandage	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument.....	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	46
3.6	Vol	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol.....	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions.....	47
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit.....	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	49
3.7	Vol de véhicule	50
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	50
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions.....	50
3.8	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51
3.8.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	51
3.8.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	52
3.8.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	53
3.8.3.1	Consommation par substances.....	53
3.8.3.2	Trafic par substances.....	54
3.8.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	55
3.8.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
3.8.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
3.8.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	56
3.8.5	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	57
3.9	Loi sur les étrangers (LEtr)	58
3.9.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	58
3.9.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	59
4	Évolution	61
4.1	Tableaux	61
4.1.1	Infractions selon la loi.....	61
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	62
4.1.3	Infractions de violence.....	63
4.1.4	Infractions de violence domestiques.....	64
4.1.5	Infractions contre le patrimoine.....	65

4.1.6	Code pénal: Infractions selon les cantons/villes.....	66
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	67
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes	68
4.1.9	Infractions à la loi sur les étrangers.....	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes	70
4.2	Graphiques.....	71
4.2.1	Infractions selon la loi	71
4.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	72
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	72
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	73
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	73
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	74
5	Glossaire méthodologique.....	75
5.1	Introduction.....	75
5.2	Définitions	75
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	75
5.2.2	L'infraction.....	75
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	75
5.2.4	La personne lésée	75
5.2.5	La population résidante permanente	75
5.2.6	Etat des communes.....	76
5.3	Principes d'exploitation des données	76
5.3.1	Statistique de sortie	76
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	76
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	76
5.4	Chiffres clés	76
5.4.1	Chiffres absolus.....	76
5.4.2	Chiffres relatifs.....	76
5.4.3	Graphiques	77
6	Index des tableaux.....	78
7	Index des figures.....	79

1 Introduction

Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente, depuis 2009, les résultats d'une statistique à laquelle tous les cantons participent en saisissant les infractions dénoncées de manière détaillée et selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Le rapport se divise en trois parties. La première partie présente une vue d'ensemble des lois pénales concernées (Code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers et lois fédérales annexes). La deuxième partie traite quant à elle de plusieurs thèmes présentant un intérêt public particulier et la troisième partie récapitule les principaux tableaux accompagnés pour la première fois de graphiques présentant une évolution depuis 2009.

Survol

En 2013, la statistique policière de la criminalité a recensé au total 475 077 affaires, comportant 725 687 infractions. Sur l'ensemble de ces infractions, 79% relèvent du Code pénal (CP), 13% de la loi sur les stupéfiants (LStup), 6% de la loi sur les étrangers (LEtr) et 2% de lois fédérales annexes. Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales et à la loi sur la circulation routière (LCR).

Le nombre d'infractions dénoncées a diminué de 3,3% par rapport à 2012 et reste plus élevé de 4,7% par rapport à 2011, respectivement 10,5% par rapport à 2010. Comme ces évolutions sont présentées sous forme de pourcentages pour les principales infractions, il convient d'éviter de surinterpréter ces valeurs, tout particulièrement lorsque le nombre absolu d'infractions est petit. De faibles écarts dans les chiffres absolus peuvent, en effet, amener à de grandes différences en termes de pourcentage.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation, en 2013, se situe à 93,4% pour les homicides. Pour les autres infractions au Code pénal, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, d'autre part aux circonstances des infractions. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 85,0% pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et de 83,2% pour ce qui est des infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, ce sont les nombreux cas de vols et de dommages à la propriété qui influencent à la baisse le taux d'élucidation, plaçant celui-ci à 17,2%. Sans ces deux infractions, le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est de 54,4%. Le nombre élevé de vols et de dommages à la propriété tire également vers le bas le taux général d'élucidation des infractions au Code pénal, qui est de 28,9% (27,2% en 2012). Le taux d'élucidation est par contre élevé pour les infractions à la loi sur les stupéfiants (97,2%) et à la loi sur les étrangers (99,8%), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions élucidées joue un rôle déterminant lorsqu'on considère les prévenus: plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats statistiques relatifs aux prévenus sont représentatifs. Depuis 2009, il est possible d'identifier comme une seule et même personne les prévenus enregistrés de manière répétée dans un ou plusieurs cantons.

Le nombre total de personnes prévenues pour des infractions au Code pénal, soit 81 236, a diminué de 0,5% en 2013 alors qu'il avait augmenté de 5,2% en 2012. Pour les prévenus mineurs et comme déjà observé depuis plusieurs années, c'est une nouvelle diminution de 6,7% (-8,3% en 2012) qui est observée. Le total des jeunes adultes prévenus (18 à 25 ans) a globalement diminué de 6,8% alors que parmi les autres adultes prévenus, c'est une augmentation de 2,6% qui prévaut. En valeurs absolues, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour des infractions d'importance moindre telles que le vol à l'étalage (1517 prévenus), les dommages à la propriété (1888 prévenus), le vol général (1127 prévenus), les voies de fait (880 prévenus) ou les lésions corporelles simples (790 prévenus).

En considérant la nationalité des prévenus ayant été dénoncés selon le Code pénal, il y a une diminution chez les Suisses (-683 prévenus) et une légère augmentation est constatée chez les étrangers résidant de façon permanente en Suisse (+319 prévenus). La répartition des prévenus résidant en Suisse n'a pas évolué par rapport à l'année précédente; elle est composée de 62% de Suisses et de 38% d'étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année.

Contrairement aux évolutions à la hausse de ces dernières années, une diminution marquée des prévenus issus du domaine de l'asile est observée (-1348 prévenus en 2013, +1638 prévenus en 2012) alors que les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente¹ sont toujours en augmentation (+1266 prévenus en 2013, +1776 prévenus en 2012). Sous l'angle de leurs parts respectives parmi l'ensemble des prévenus, elles se situent à 5,6% pour les prévenus issus du domaine de l'asile et à 19,5% pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente.

La répartition des prévenus par nationalité peut varier considérablement selon les infractions commises, la loi étudiée et les cantons.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des divers actes de violence, une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne a été appliquée. La part des actes de violence grave a atteint 3,0% en 2013 (3,1% en 2012). Parmi ceux-ci figurent des homicides (58 homicides consommés et 152 tentatives d'homicide), des lésions corporelles graves (568), des viols (571) et des brigandages selon l'art. 140 al. 4 CP (12). Si 22% des homicides sont commis avec une arme à feu et 45% avec une arme coupante ou tranchante, la grande majorité des lésions corporelles graves résulte d'une pure violence corporelle (46%). Par rapport à 2012, le nombre d'homicides (y compris les tentatives) avec une arme à feu a diminué passant de 51 à 46 infractions (2011: 45; 2010: 40; 2009: 55).

Tout en restant dans la moyenne de ces dernières années, le nombre d'actes de violence grave dénoncés a légèrement diminué par rapport à 2012 (-4%). Les actes de violence d'intensité moyenne ont également diminué de 3%, marqués notamment par les brigandages selon l'art. 140 al. 1 à 3 CP (-11%, -400 infractions), la participation à des agressions (-20%, -389 infractions), les lésions corporelles simples (-2%, -201 infractions) et les violences et menaces contre les fonctionnaires (-6%, -181 infractions). Par ordre de fréquence, se distinguent les voies de fait (12 223), les menaces (11 167), les lésions corporelles simples (8527) et les brigandages selon l'art. 140 al. 1 à 3 CP (3184). Seuls l'extorsion et le chantage, les séquestrations/enlèvements, les contraintes et les voies de faits ont augmenté de respectivement 67, 11, 3 et 1%.

Les infractions relevant de la violence domestique² sont identifiées par le biais de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue. Cette relation est saisie dans une sélection d'infractions pouvant être considérées comme typiques pour ce domaine. En 2013, 16 496 infractions de violence domestique ont été enregistrées (2012: 15 810; 2011: 14 881). Il s'agissait le plus souvent de violence dans le couple. Ce chiffre traduit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente atteignant son plus haut niveau depuis l'enregistrement de la nouvelle statistique en 2009. Comme ces infractions n'aboutissent pas toujours à une dénonciation policière dans tous les cantons, ces chiffres doivent être considérés comme des valeurs minimales.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

En 2013, 7239 infractions contre l'intégrité sexuelle ont été enregistrées. Les dénonciations ont augmenté de 12% par rapport à 2012 et sont principalement dues, comme en 2012, aux infractions pour pornographie (+68%, +605 infractions) ainsi qu'à l'exercice illicite de la prostitution (+24%, +276 infractions). D'autres infractions comme les actes d'ordre sexuel avec des enfants, ou les actes d'ordres sexuels sur des personnes incapables de discernement ou de résistance ont légèrement augmenté de respectivement 11 et 9%.

Les contraintes sexuelles, l'exhibitionnisme et désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel ont quant à eux diminué respectivement de 6, 22 et 4%.

¹ Cf. la catégorie des « étrangers autres » dans le chapitre 2.4.2 – Nationalité des prévenus selon la loi.

² Publication sur la vue d'ensemble de la violence domestique enregistrée par la police, 2012

Cf. Office fédérale de la statistique → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → A consulter → Publications

Infractions contre le patrimoine

Parmi les infractions au Code pénal, 72% concernent les infractions contre le patrimoine. Plus de la moitié d'entre elles concernent des vols: ces derniers ont été au nombre de 217 978 en 2013, et même de 262 057 si l'on tient aussi compte des vols de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine. On en dénombre 118 866 pour l'année 2013, dont 70 736 dommages à la propriété en combinaison avec le vol.

Dans ce domaine le nombre d'infractions enregistrées a, contrairement à ces dernières années, diminué de 7% par rapport à 2012 (+0,7% depuis 2011). Des diminutions ont notamment été observées pour le vol (-19 471 infractions), les vols de véhicules (-4042 infractions), les dommages à la propriété lors de vol (-6124 infractions) ou sans vol (-2149 infractions), l'utilisation frauduleuse d'ordinateur (-764 infractions), la soustraction de données (-635 infractions) et le brigandage (-407 infractions). Parmi les infractions ayant subi une augmentation, on retrouve notamment l'escroquerie (+1238 infractions), l'abus de confiance (+960 infractions) et l'extorsion et chantage (+260 infractions).

La diminution du nombre de prévenus mineurs, susmentionnée, a également des effets dans cette catégorie d'infractions. Par rapport à 2012, les infractions de cette classe d'âge ont encore une fois reculé de 11,7% (2012: -4,5%; 2011: -24,6%), notamment en ce qui concerne les vols et les dommages à la propriété.

Loi sur les stupéfiants³

En 2013, 97 289 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées par la police. Un peu moins de la moitié des infractions (47%) concernent la consommation de stupéfiants, principalement des produits de chanvre (67%).

Par rapport à 2012, le nombre total d'infractions à la loi sur les stupéfiants a progressé de 5% (2012: +2%; 2011: +2%). Une augmentation est notée aussi bien pour les cas de consommation de stupéfiants (+2%) que pour les saisies de stupéfiants (+7%).

Loi sur les étrangers

Une grande partie des infractions à la loi sur les étrangers se rapporte à des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (68%, 28 185 infractions). Il faut encore mentionner l'exercice d'une activité lucrative sans autorisation dont la part est de 8%, soit 3514 infractions.

Par rapport aux chiffres de 2012, les infractions relevant de la loi sur les étrangers ont connu une nouvelle hausse de 14% (2012: +15%; 2011: +10%). Celle-ci est due en particulier à la progression des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (+15%, +3664 infractions), du non-respect de l'assignation au lieu de résidence (+40%, +916 infractions) ou pour la facilitation d'une entrée/séjour/sortie illégale (+29%, +284 infractions) alors qu'une baisse est notamment observée pour les violations de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (-26%, -313 infractions).

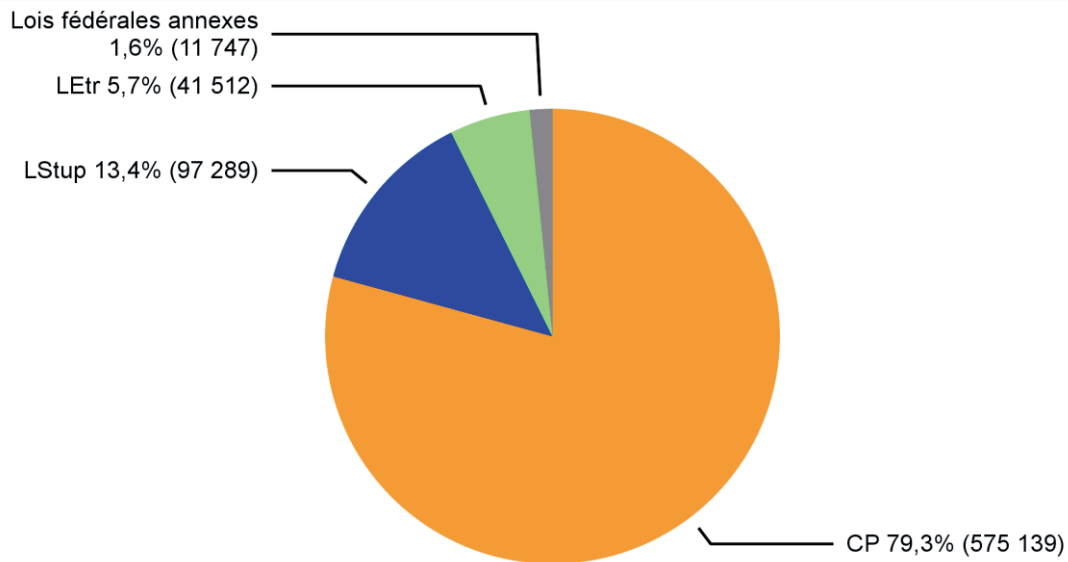
³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le présent rapport qui concerne uniquement les dénonciations.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	611 903	27,2%	575 139	28,9%	-6%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ⁴	92 862	96,5%	97 289	97,2%	5%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	36 422	99,8%	41 512	99,8%	14%
Autres lois fédérales annexes	9 184	90,3%	11 747	91,9%	28%

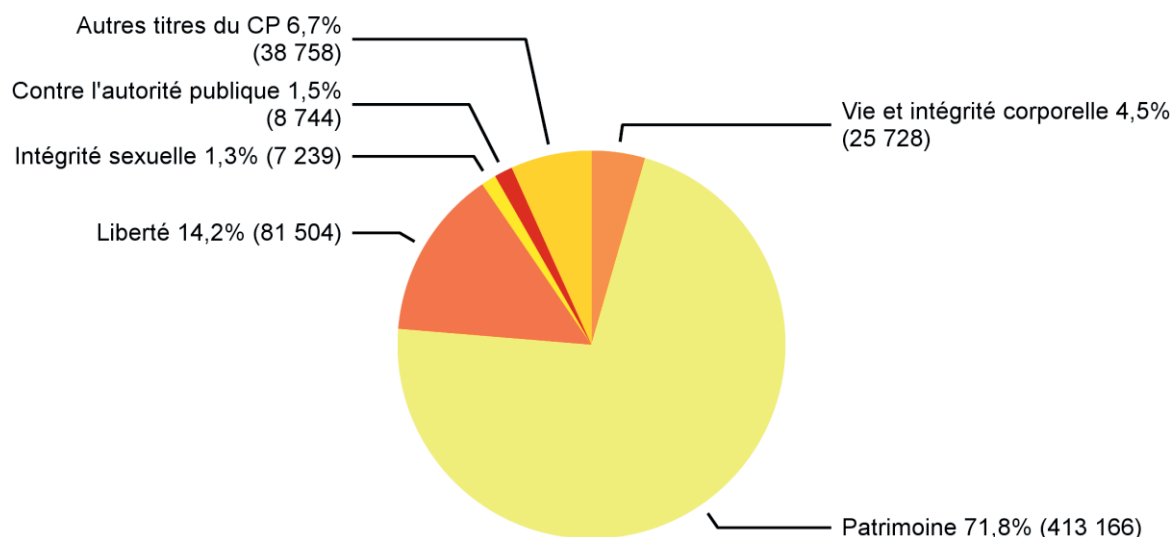
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 (2012: 1 infraction; 2013: 1 infraction) et 115 (2012: 1 infraction; 2013: 1 infraction) n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	611 903	27,2%	575 139	28,9%	-6%
Total vie et intégrité corporelle	26 351	84,3%	25 728	85,0%	-2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	45	88,9%	58	94,8%	29%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	184	94,6%	152	92,8%	-17%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	597	80,2%	568	72,5%	-5%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 728	83,8%	8 527	83,7%	-2%
Total patrimoine	444 039	16,7%	413 166	17,2%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	237 449	16,0%	217 978	16,2%	-8%
dont vol par effraction	61 128	11,9%	56 930	12,0%	-7%
dont vol à l'arrachée	2 473	11,3%	2 228	10,5%	-10%
Vol de véhicule (Art. 139) ⁵	48 121	4,2%	44 079	2,9%	-8%
Brigandage (Art. 140)	3 603	34,6%	3 196	33,8%	-11%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	50 279	16,6%	48 130	17,1%	-4%
Escroquerie (Art. 146)	8 066	67,2%	9 304	66,3%	15%
Extorsion et chantage (Art. 156)	387	65,1%	647	38,5%	67%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	931	98,6%	830	98,1%	-11%
Total honneur, domaine secret ou privé	13 223	85,5%	13 503	86,0%	2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	2 342	81,6%	2 514	83,6%	7%
Total liberté	85 521	32,0%	81 504	32,0%	-5%
Menaces (Art. 180)	11 198	90,5%	11 167	91,2%	-0%
Contrainte (Art. 181)	2 193	90,3%	2 264	90,3%	3%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	78	93,6%	61	86,9%	-22%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	285	84,2%	316	80,7%	11%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	5 627	79,5%	4 629	75,2%	-18%
Total intégrité sexuelle	6 483	78,9%	7 239	83,2%	12%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 203	78,9%	1 330	86,0%	11%
Viol (Art. 190)	569	80,3%	571	77,6%	0%
Exhibitionnisme (Art. 194)	591	44,7%	459	50,5%	-22%
Pornographie (Art. 197)	896	91,0%	1 501	93,4%	68%
Total danger collectif	2 817	46,6%	2 423	50,9%	-14%
Incendie intentionnel (Art. 221)	1 183	27,0%	965	30,5%	-18%
Total autorité publique	9 243	97,1%	8 744	96,3%	-5%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 957	94,6%	2 776	92,5%	-6%
Total administration de la justice	1 725	94,4%	1 765	94,1%	2%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	351	87,5%	356	84,8%	1%
Autres Code pénal	22 501	65,0%	21 067	87,5%	-6%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

⁵ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

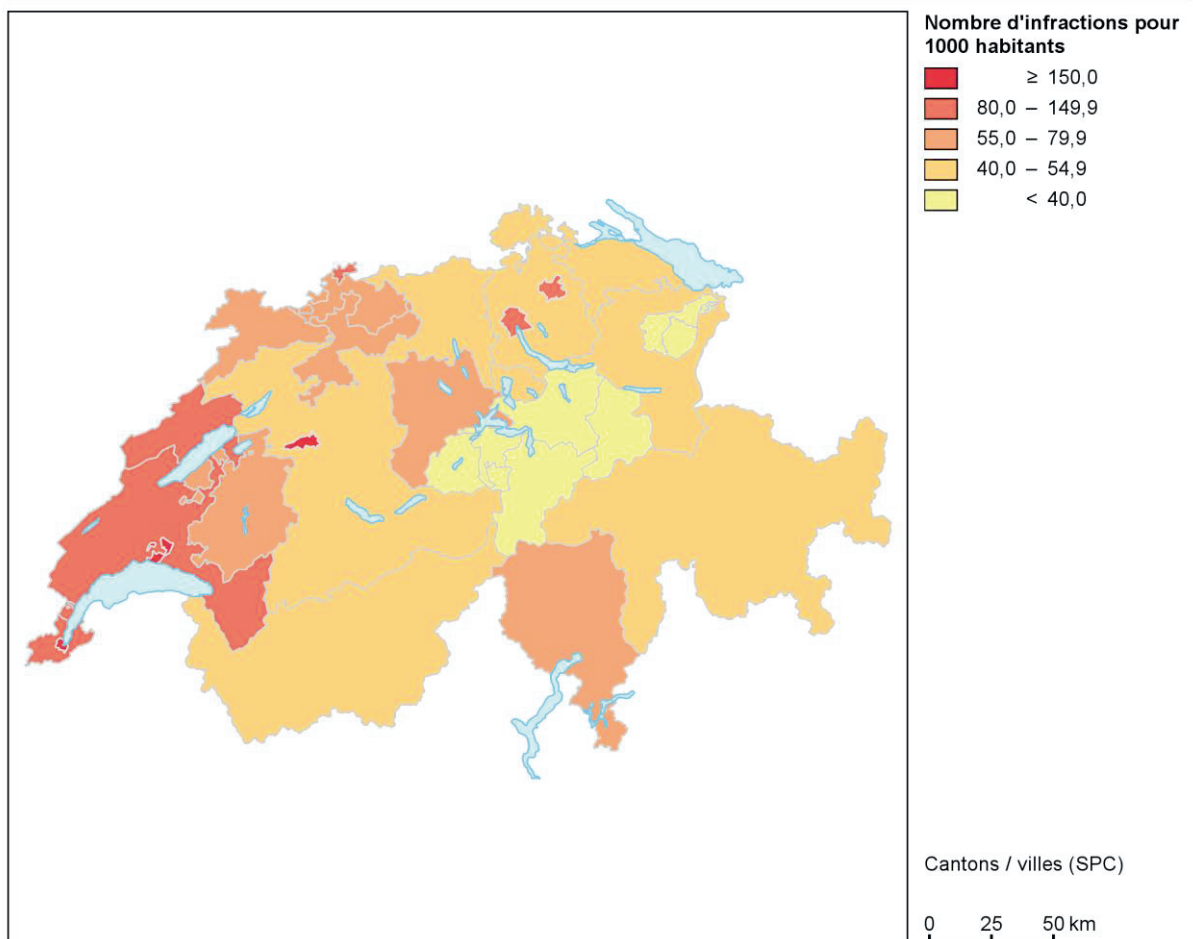
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par canton/ville

Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	
Total Suisse	611 903	7 954 662	76,9	575 139	8 039 060	71,5	-6%
Appenzell Rh.-Ext.	2 823	53 313	53,0	2 089	53 438	39,1	-26%
Appenzell Rh.-Int.	370	15 743	23,5	370	15 717	23,5	0%
Argovie	34 999	618 298	56,6	34 290	627 340	54,7	-2%
Bâle-Campagne	13 938	275 360	50,6	15 504	276 537	56,1	11%
Bâle-Ville	27 052	186 255	145,2	24 040	187 425	128,3	-11%
Berne (sans la ville de Berne)	46 352	859 365	53,9	45 839	865 102	53,0	-1%
Ville de Berne	22 652	125 681	180,2	21 383	127 515	167,7	-6%
Fribourg	19 024	284 668	66,8	18 777	291 395	64,4	-1%
Genève (sans la ville de Genève)	31 687	272 300	116,4	28 903	274 068	105,5	-9%
Ville de Genève	34 736	188 234	184,5	30 267	189 033	160,1	-13%
Glaris	1 322	39 217	33,7	1 375	39 369	34,9	4%
Grisons	8 890	193 388	46,0	8 183	193 920	42,2	-8%
Jura	4 368	70 542	61,9	4 532	70 942	63,9	4%
Lucerne	24 519	381 966	64,2	24 764	386 082	64,1	1%
Neuchâtel	16 624	173 183	96,0	16 006	174 554	91,7	-4%
Nidwald	1 322	41 311	32,0	1 257	41 584	30,2	-5%
Obwald	1 752	35 885	48,8	1 373	36 115	38,0	-22%
Saint-Gall	24 632	483 156	51,0	21 866	487 060	44,9	-11%
Schaffhouse	3 580	77 139	46,4	3 325	77 955	42,7	-7%
Schwyz	4 983	147 904	33,7	5 474	149 830	36,5	10%
Soleure	19 834	256 990	77,2	18 014	259 283	69,5	-9%
Tessin	22 092	336 943	65,6	22 335	341 652	65,4	1%
Thurgovie	11 642	251 973	46,2	11 822	256 213	46,1	2%
Uri	1 164	35 382	32,9	1 202	35 693	33,7	3%
Valais	18 368	317 022	57,9	17 100	321 732	53,1	-7%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	55 212	596 561	92,6	51 292	603 935	84,9	-7%
Ville de Lausanne	28 168	129 383	217,7	27 245	130 421	208,9	-3%
Zoug	6 408	115 104	55,7	6 238	116 575	53,5	-3%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	49 045	912 331	53,8	46 763	923 330	50,6	-5%
Ville de Zurich	60 080	376 990	159,4	52 452	380 777	137,7	-13%
Ville de Winterthour	9 262	103 075	89,9	8 555	104 468	81,9	-8%
Inconnu Suisse	5 003	–	–	2 504	–	–	-50%

© OFS, Neuchâtel 2014

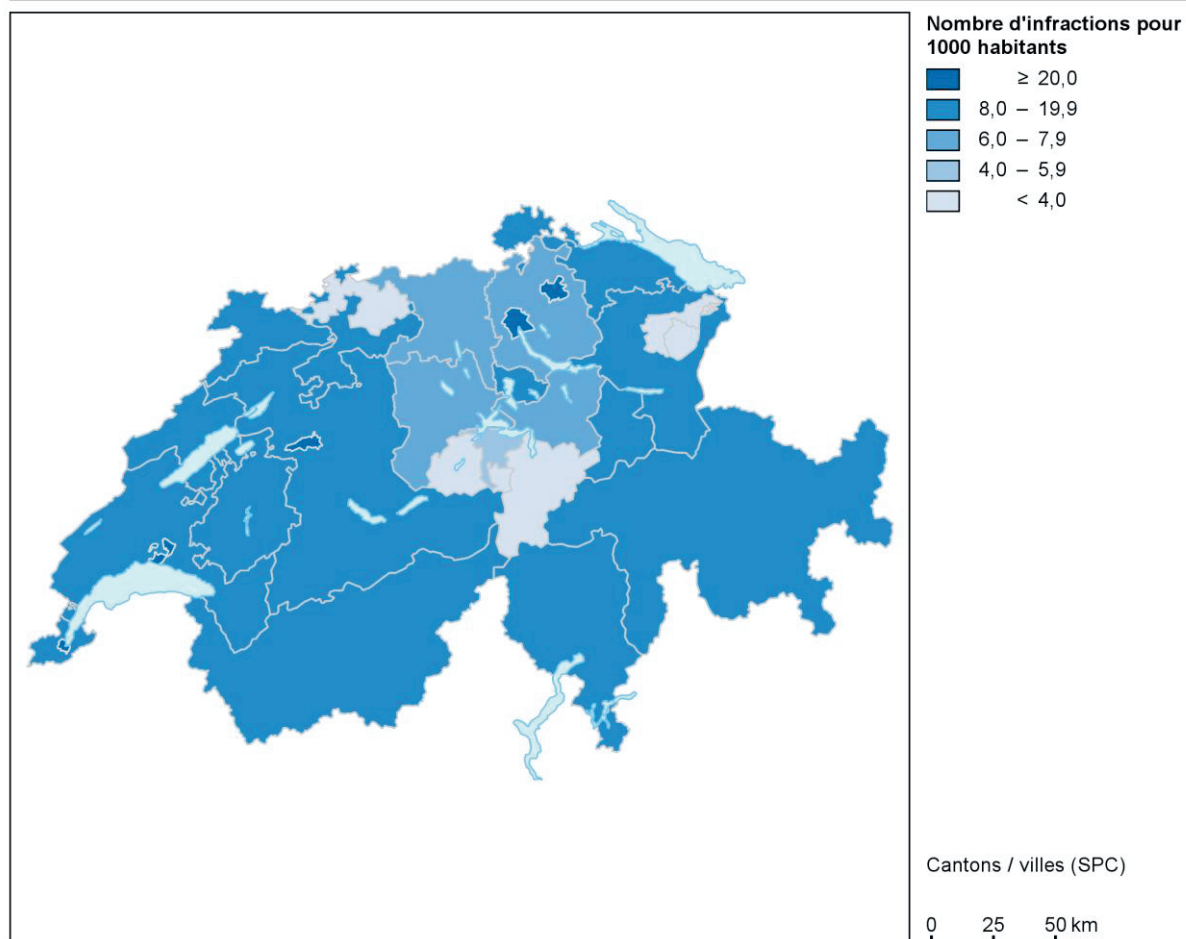
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)⁶

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par canton/ville

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville

⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	
Total Suisse	92 862	7 954 662	11,7	97 289	8 039 060	12,1	5%
Appenzell Rh.-Ext.	268	53 313	5,0	196	53 438	3,7	-27%
Appenzell Rh.-Int.	37	15 743	2,4	43	15 717	2,7	16%
Argovie	5 324	618 298	8,6	4 792	627 340	7,6	-10%
Bâle-Campagne	854	275 360	3,1	1 000	276 537	3,6	17%
Bâle-Ville	3 509	186 255	18,8	3 422	187 425	18,3	-2%
Berne (sans la ville de Berne)	7 840	859 365	9,1	7 157	865 102	8,3	-9%
Ville de Berne	6 756	125 681	53,8	6 433	127 515	50,4	-5%
Fribourg	2 763	284 668	9,7	3 425	291 395	11,8	24%
Genève (sans la ville de Genève)	2 819	272 300	10,4	3 190	274 068	11,6	13%
Ville de Genève	5 632	188 234	29,9	6 355	189 033	33,6	13%
Glaris	297	39 217	7,6	383	39 369	9,7	29%
Grisons	1 509	193 388	7,8	1 640	193 920	8,5	9%
Jura	618	70 542	8,8	618	70 942	8,7	0%
Lucerne	2 659	381 966	7,0	2 424	386 082	6,3	-9%
Neuchâtel	2 102	173 183	12,1	2 158	174 554	12,4	3%
Nidwald	230	41 311	5,6	213	41 584	5,1	-7%
Obwald	82	35 885	2,3	83	36 115	2,3	1%
Saint-Gall	3 727	483 156	7,7	3 952	487 060	8,1	6%
Schaffhouse	880	77 139	11,4	909	77 955	11,7	3%
Schwyz	1 050	147 904	7,1	1 111	149 830	7,4	6%
Soleure	1 888	256 990	7,3	2 197	259 283	8,5	16%
Tessin	3 527	336 943	10,5	3 110	341 652	9,1	-12%
Thurgovie	1 335	251 973	5,3	2 347	256 213	9,2	76%
Uri	116	35 382	3,3	134	35 693	3,8	16%
Valais	3 080	317 022	9,7	3 781	321 732	11,8	23%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	5 724	596 561	9,6	7 753	603 935	12,8	35%
Ville de Lausanne	7 359	129 383	56,9	8 036	130 421	61,6	9%
Zoug	964	115 104	8,4	1 104	116 575	9,5	15%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	6 008	912 331	6,6	6 192	923 330	6,7	3%
Ville de Zurich	11 429	376 990	30,3	10 762	380 777	28,3	-6%
Ville de Winterthour	2 467	103 075	23,9	2 367	104 468	22,7	-4%
Inconnu Suisse	9	-	-	2	-	-	-78%

© OFS, Neuchâtel 2014

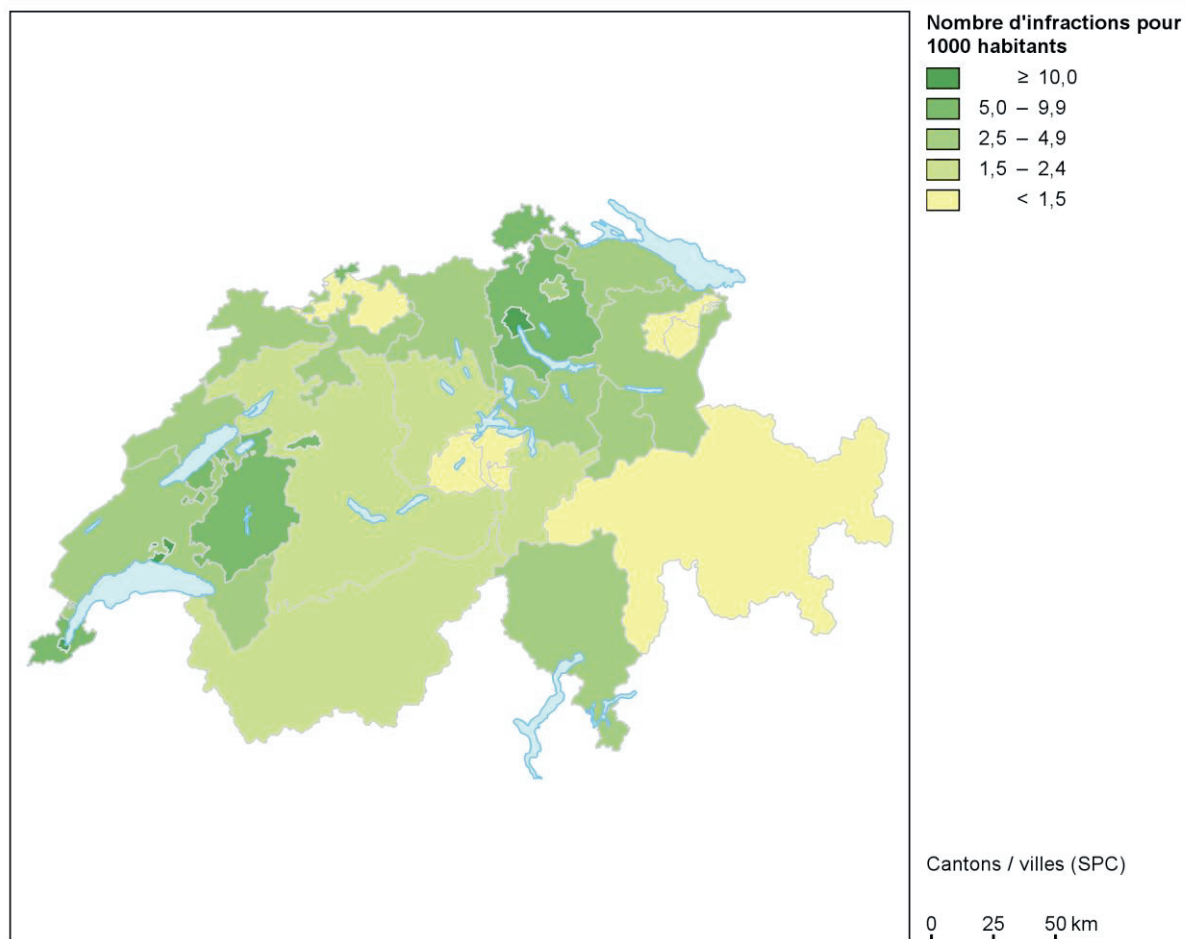
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons⁷.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par canton/ville

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville

⁷ Suite à un problème technique, le canton de Bâle-Ville n'a pas pu livrer toutes les données pour 2012 relatives aux infractions à la loi sur les étrangers.

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	
Total Suisse	36 422	7 954 662	4,6	41 512	8 039 060	5,2	14%
Appenzell Rh.-Ext.	36	53 313	0,7	46	53 438	0,9	28%
Appenzell Rh.-Int.	4	15 743	0,3	6	15 717	0,4	50%
Argovie	2 707	618 298	4,4	2 501	627 340	4,0	-8%
Bâle-Campagne	194	275 360	0,7	283	276 537	1,0	46%
Bâle-Ville	⁸ 188	186 255	1,0	1 128	187 425	6,0	500%
Berne (sans la ville de Berne)	1 715	859 365	2,0	1 856	865 102	2,1	8%
Ville de Berne	1 113	125 681	8,9	1 155	127 515	9,1	4%
Fribourg	1 406	284 668	4,9	2 278	291 395	7,8	62%
Genève (sans la ville de Genève)	2 106	272 300	7,7	2 482	274 068	9,1	18%
Ville de Genève	4 615	188 234	24,5	6 485	189 033	34,3	41%
Glaris	133	39 217	3,4	106	39 369	2,7	-20%
Grisons	178	193 388	0,9	221	193 920	1,1	24%
Jura	131	70 542	1,9	188	70 942	2,7	44%
Lucerne	976	381 966	2,6	865	386 082	2,2	-11%
Neuchâtel	454	173 183	2,6	479	174 554	2,7	6%
Nidwald	19	41 311	0,5	38	41 584	0,9	100%
Obwald	86	35 885	2,4	32	36 115	0,9	-63%
Saint-Gall	1 049	483 156	2,2	1 385	487 060	2,8	32%
Schaffhouse	305	77 139	4,0	492	77 955	6,3	61%
Schwyz	322	147 904	2,2	393	149 830	2,6	22%
Soleure	1 022	256 990	4,0	782	259 283	3,0	-23%
Tessin	2 003	336 943	5,9	1 348	341 652	3,9	-33%
Thurgovie	644	251 973	2,6	676	256 213	2,6	5%
Uri	53	35 382	1,5	66	35 693	1,8	25%
Valais	385	317 022	1,2	497	321 732	1,5	29%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	1 424	596 561	2,4	2 865	603 935	4,7	101%
Ville de Lausanne	2 516	129 383	19,4	2 988	130 421	22,9	19%
Zoug	396	115 104	3,4	367	116 575	3,1	-7%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	5 592	912 331	6,1	4 813	923 330	5,2	-14%
Ville de Zurich	4 103	376 990	10,9	4 170	380 777	11,0	2%
Ville de Winterthour	547	103 075	5,3	521	104 468	5,0	-5%
Inconnu Suisse	0	-	-	0	-	-	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

⁸ Suite à un problème technique, le canton de Bâle-Ville n'a pas pu livrer toutes les données pour 2012 relatives aux infractions à la loi sur les étrangers.

2.4 Prévenus selon la loi⁹

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

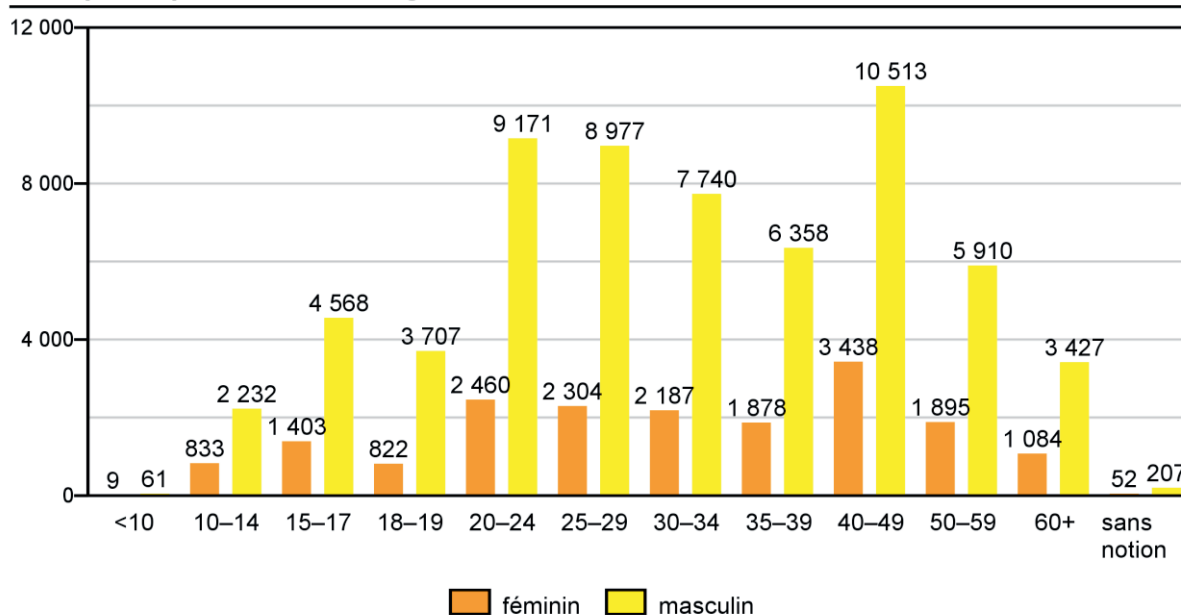
2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

En 2013, 81 400 prévenus en relation avec des infractions au Code pénal ont été enregistrés, dont 164 prévenus sont des personnes morales. Pour 18 prévenus, il manque l'indication du sexe.

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

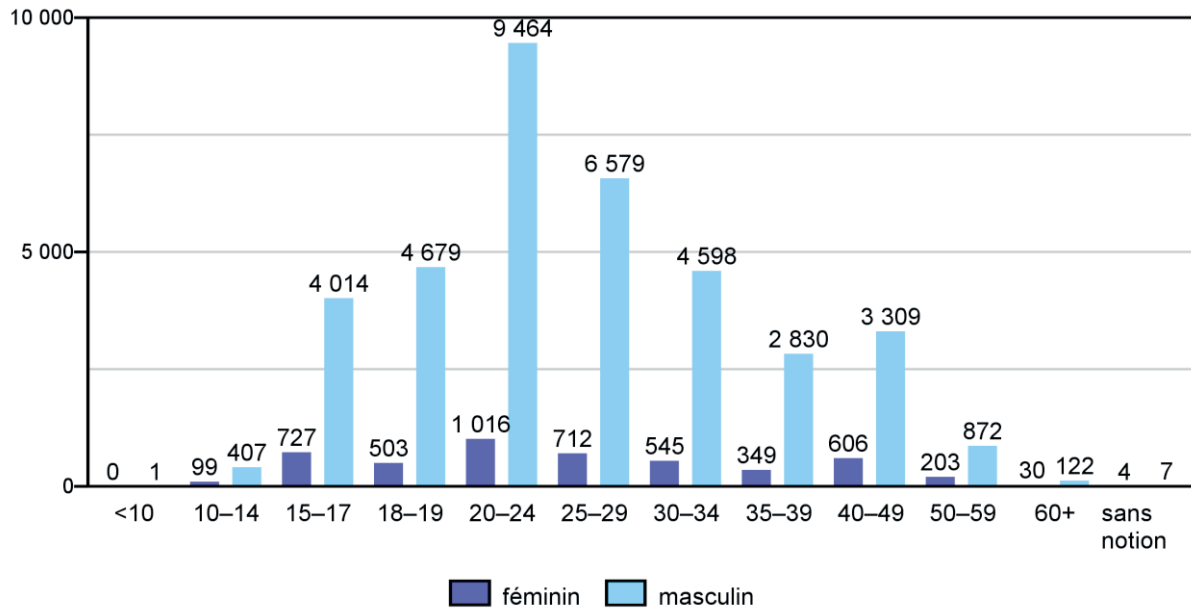
Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

⁹ Suite à un problème technique, le canton de Bâle-Ville n'a pas pu livrer de données pour 2013 relatives aux prévenus d'infractions à la loi sur les étrangers.

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

En 2013, 41 680 prévenus en relation avec des infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrés, dont 4 prévenus sont des personnes morales. Pour 2 prévenus, il manque l'indication du sexe.

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

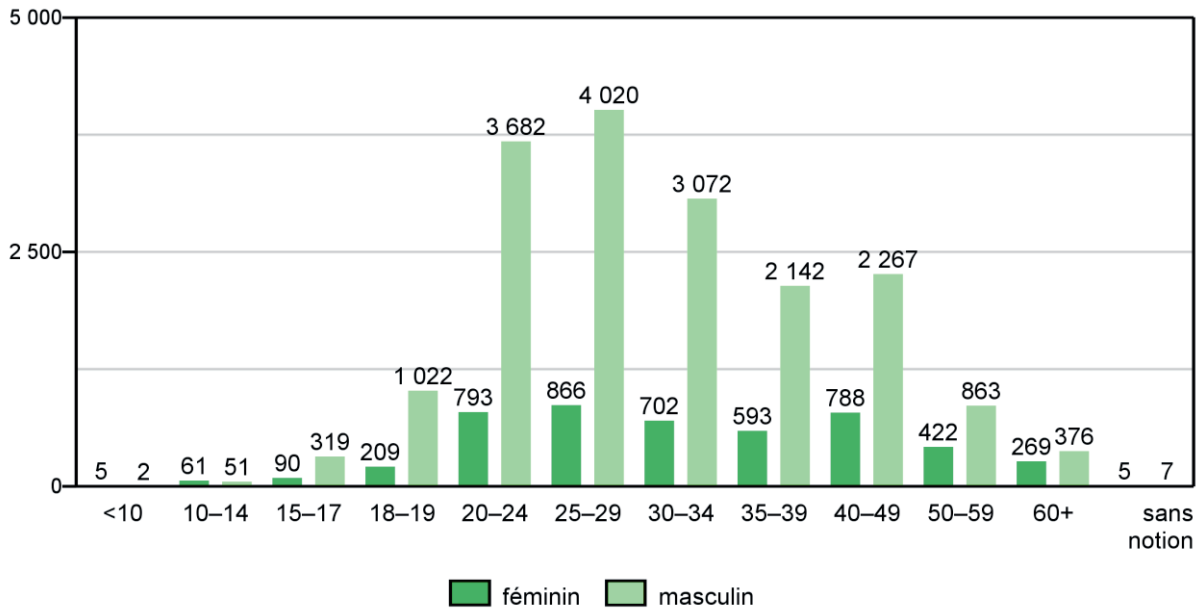
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

En 2013, 22 670 prévenus en relation avec des infractions à la loi sur les étrangers ont été enregistrés, dont 44 prévenus sont des personnes morales.

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

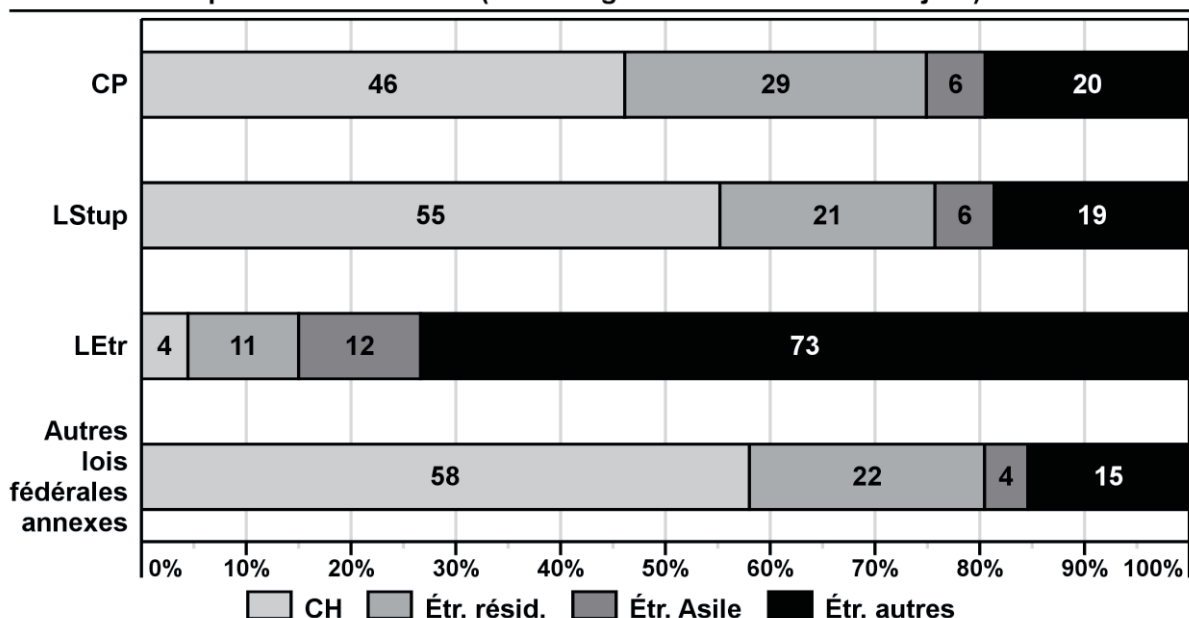
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Étrangers admis provisoirement (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu (0,7%) ou manquant (2,1%)

Cette dernière catégorie (Etr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), dès lors que les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résident depuis plus de 12 mois en Suisse, ils sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû malheureusement être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹⁰	Autres étrangers
Total	81 236	60 862	4 527	15 847
Suisse	37 478	37 478		
Total étrangers	43 758	23 384	4 527	15 847
Italie	3 521	2 905	0	616
Portugal	3 402	2 917	0	485
Roumanie	3 045	94	10	2 941
Allemagne	2 795	2 054	0	741
Serbie/Monténégro	2 657	1 863	197	597
France	2 377	880	0	1 497
Kosovo	2 254	1 690	94	470
Turquie	1 911	1 735	54	122
Tunisie	1 426	274	639	513
Algérie	1 402	180	490	732
Maroc	1 231	300	509	422
Macédoine	1 187	977	27	183
Espagne	1 042	767	1	274
Bosnie et Herzégovine	771	558	64	149
Albanie	679	53	24	602
Géorgie	650	5	357	288
Brésil	630	494	1	135
Croatie	615	465	0	150
Nigéria	606	115	204	287
Hongrie	477	101	0	376
Sri Lanka	453	328	78	47
Pologne	446	137	1	308
Bulgarie	427	40	4	383
Erythrée	416	245	139	32
Irak; Iraq	395	178	146	71
Autriche	384	287	0	97
République dominicaine	329	279	0	50
Cameroun	307	215	14	78
Russie	304	91	84	129
Somalie	276	77	163	36
Inconnu	268	7	25	236
Syrie	264	38	122	104
Royaume-Uni	241	138	0	103
Congo (Kinshasa)	240	158	38	44
Chine	222	55	32	135
Bélarus	220	11	109	100
Afghanistan	212	46	134	32
Angola	209	121	63	25
Guinée	208	46	46	116
Pays-Bas	184	107	0	77
Slovaquie	182	74	0	108
Côte d'Ivoire	175	76	27	72

¹⁰ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹⁰	Autres étrangers
Iran	171	67	64	40
Colombie	163	113	5	45
Libye	138	11	67	60
Thaïlande	138	128	0	10
Congo (Brazzaville)	135	90	20	25
Sénégal	132	50	27	55
Egypte	132	45	36	51
Gambie	130	29	52	49
Lituanie	129	9	2	118
Mongolie	126	15	18	93
Belgique	125	67	0	58
Guinée-Bissau	123	6	66	51
Ukraine	118	71	2	45
Chili	113	75	0	38
République tchèque	107	60	0	47
Arménie	106	12	44	50
Autres nationalités	2 632	1 355	228	1 049

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹¹	Autres étrangers
Total	41 676	31 565	2 355	7 756
Suisse	23 015	23 015		
Total étrangers	18 661	8 550	2 355	7 756
France	2 163	443	0	1 720
Italie	1 780	1 412	0	368
Portugal	1 571	1 238	0	333
Allemagne	1 143	777	0	366
Nigéria	889	49	358	482
Albanie	768	11	4	753
Serbie/Monténégro	703	493	44	166
Turquie	673	583	21	69
Espagne	581	418	0	163
Tunisie	571	95	222	254
Algérie	549	51	149	349
Kosovo	477	411	24	42
Gambie	407	39	191	177
Guinée	404	20	113	271
Maroc	391	82	135	174
Macédoine	291	251	3	37
Guinée-Bissau	261	1	131	129
Brésil	226	172	0	54
Roumanie	221	19	0	202
Croatie	203	187	0	16
Somalie	201	47	133	21
Bosnie et Herzégovine	195	161	21	13
Autriche	192	112	0	80
Mali	180	3	105	72
Sénégal	170	30	63	77
République dominicaine	160	95	0	65
Géorgie	138	2	67	69
Royaume-Uni	131	67	0	64
Autres nationalités	3 022	1 281	571	1 170

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

¹¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹²	Autres étrangers
Total	22 626	3 393	2 630	16 603
Suisse	1 003	1 003		
Total étrangers	21 623	2 390	2 630	16 603
Kosovo	2 176	299	61	1 816
Nigéria	1 207	12	327	868
Algérie	1 173	14	214	945
Serbie/Monténégro	1 063	210	38	815
Roumanie	980	17	5	958
Tunisie	923	21	253	649
Albanie	881	7	2	872
Maroc	720	15	177	528
France	670	66	0	604
Macédoine	492	138	1	353
Chine	485	29	68	388
Guinée	460	4	72	384
Italie	458	271	0	187
Brésil	454	68	1	385
Turquie	429	142	48	239
Allemagne	384	221	0	163
Hongrie	348	14	0	334
Portugal	338	150	0	188
Gambie	323	3	101	219
Erythrée	289	32	139	118
Syrie	278	14	95	169
Géorgie	257	1	85	171
Bulgarie	241	12	0	229
Guinée-Bissau	237	1	64	172
Etats-Unis	228	11	0	217
Espagne	226	58	0	168
Russie	226	15	29	182
Irak; Iraq	217	18	71	128
Bosnie et Herzégovine	205	41	11	153
Afghanistan	200	2	73	125
Croatie	183	44	2	137
Inde	176	10	1	165
Sénégal	175	8	40	127
Côte d'Ivoire	164	13	31	120
Sri Lanka	164	18	49	97
Mali	163	0	53	110
Mongolie	158	2	6	150
Cameroun	152	34	11	107
Pologne	141	12	0	129
Egypte	128	3	26	99
Libye	122	0	33	89
Somalie	119	4	48	67
Ghana	114	4	19	91

¹² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹²	Autres étrangers
Iran	109	7	35	67
Pakistan	107	6	21	80
Sierra Leone	106	1	13	92
Bélarus	101	1	28	72
Autres nationalités	2 673	317	279	2 077

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	4 781	1 855	986	426	809	249	9 106
Suisses	3 041	1 159	553	236	445	111	5 545
Étrangers	1 740	696	433	190	364	138	3 561
résidents	1 200	510	287	116	218	60	2 391
asile	159	65	31	29	45	20	349
autres	381	121	115	45	101	58	821
Total adultes	37 549	16 039	7 454	3 804	5 449	1 835	72 130
Suisses	17 279	7 405	3 073	1 651	1 960	565	31 933
Étrangers	20 270	8 634	4 381	2 153	3 489	1 270	40 197
résidents	10 750	5 132	2 138	1 180	1 409	383	20 992
asile	1 939	801	426	280	535	191	4 172
autres	7 581	2 701	1 817	693	1 545	696	15 033

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	1 617	2 634	338	348	276	35	5 248
Suisses	1 258	2 071	261	257	193	15	4 055
Étrangers	359	563	77	91	83	20	1 193
résidents	292	408	53	71	59	9	892
asile	24	39	8	7	9	3	90
autres	43	116	16	13	15	8	211
Total adultes	9 312	17 391	3 583	2 744	2 773	625	36 428
Suisses	5 174	9 134	1 807	1 410	1 182	253	18 960
Étrangers	4 138	8 257	1 776	1 334	1 591	372	17 468
résidents	2 176	3 537	670	547	592	135	7 657
asile	563	927	237	217	255	65	2 264
autres	1 399	3 793	869	570	744	172	7 547

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	193	185	50	41	52	7	528
Suisses	1	0	0	0	0	0	1
Étrangers	192	185	50	41	52	7	527
résidents	11	2	2	0	0	0	15
asile	27	11	3	3	3	1	48
autres	154	172	45	38	49	6	464
Total adultes	11 709	5 543	2 048	1 065	1 410	323	22 098
Suisses	759	172	37	13	20	1	1 002
Étrangers	10 950	5 371	2 011	1 052	1 390	322	21 096
résidents	1 749	413	103	53	55	2	2 375
asile	1 778	427	176	83	101	17	2 582
autres	7 423	4 531	1 732	916	1 234	303	16 139

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	133 841	20 931	6 316	2 310	2 410	423

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

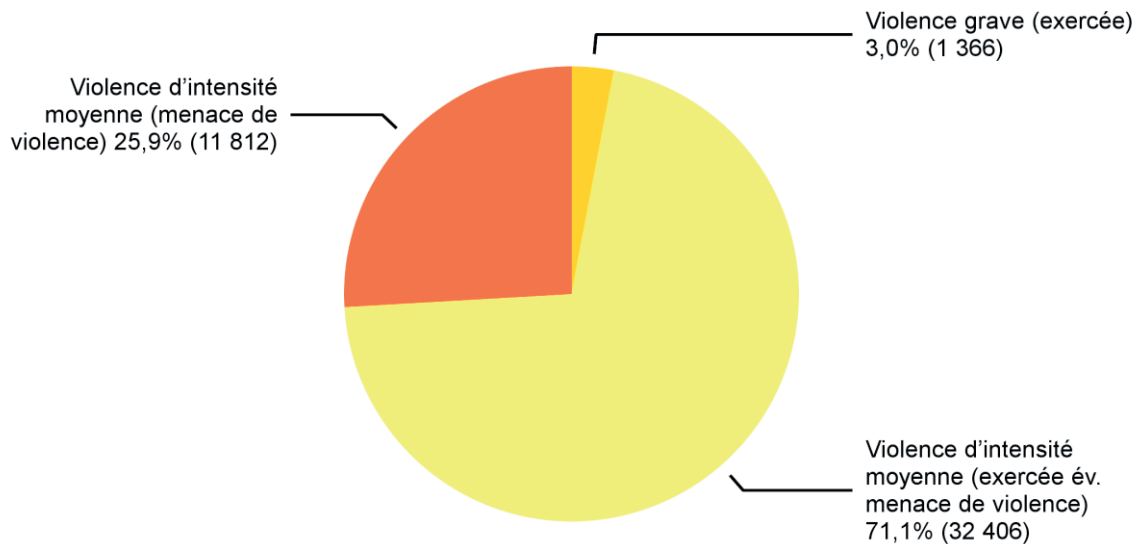
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	46 509	82,8%	45 584	83,1%	-2%
Violence grave (exercée)	1 419	81,8%	1 366	77,5%	-4%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	229	93,4%	210	93,3%	-8%
Homicides avec arme à feu	51	92,2%	46	100,0%	-10%
Homicides avec arme coupante/tranchante	104	94,2%	95	89,5%	-9%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	12	100,0%	6	100,0%	-50%
Homicides avec violence physique	35	94,3%	42	90,5%	20%
Homicides autre instrument	22	86,4%	15	100,0%	-32%
Homicides sans notion/inconnu	5	100,0%	6	100,0%	20%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	597	80,2%	568	72,5%	-5%
Lés. corp. graves avec arme à feu	11	90,9%	10	80,0%	-9%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	116	91,4%	92	87,0%	-21%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	31	77,4%	16	68,8%	-48%
Lés. corp. graves avec violence physique	324	75,3%	260	83,8%	-20%
Lés. corp. graves autre instrument	87	80,5%	131	42,0%	51%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	28	89,3%	59	67,8%	111%
Prise d'otage (Art. 185)	5	40,0%	5	80,0%	0%
Viol (Art. 190)	569	80,3%	571	77,6%	0%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	19	47,4%	12	33,3%	-37%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	33 506	80,4%	32 406	81,5%	-3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 728	83,8%	8 527	83,7%	-2%
Voies de fait (Art. 126)	12 062	87,6%	12 223	88,4%	1%
Participation à rixe (Art. 133) ¹³	1 076	94,9%	922	98,8%	-14%
Participation à agression (Art. 134) ¹³	1 976	64,5%	1 587	70,3%	-20%
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	3 584	34,5%	3 184	33,8%	-11%
Contrainte (Art. 181)	2 193	90,3%	2 266	90,3%	3%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	285	84,2%	316	80,7%	11%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	5	100,0%	3	100,0%	-40%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	639	80,6%	600	81,8%	-6%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 957	94,6%	2 776	92,5%	-6%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 584	89,6%	11 812	88,3%	2%
Menaces (Art. 180)	11 198	90,5%	11 167	91,2%	-0%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	386	65,0%	645	38,3%	67%

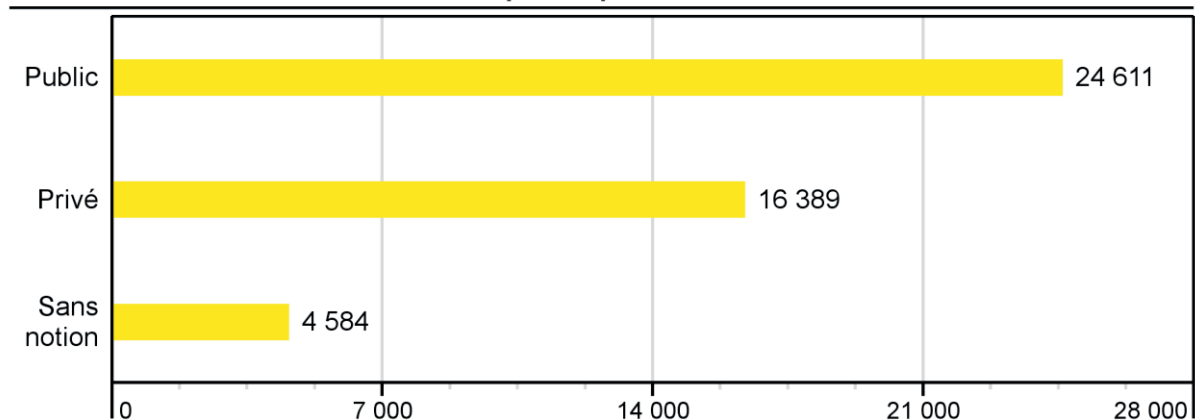
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹³ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

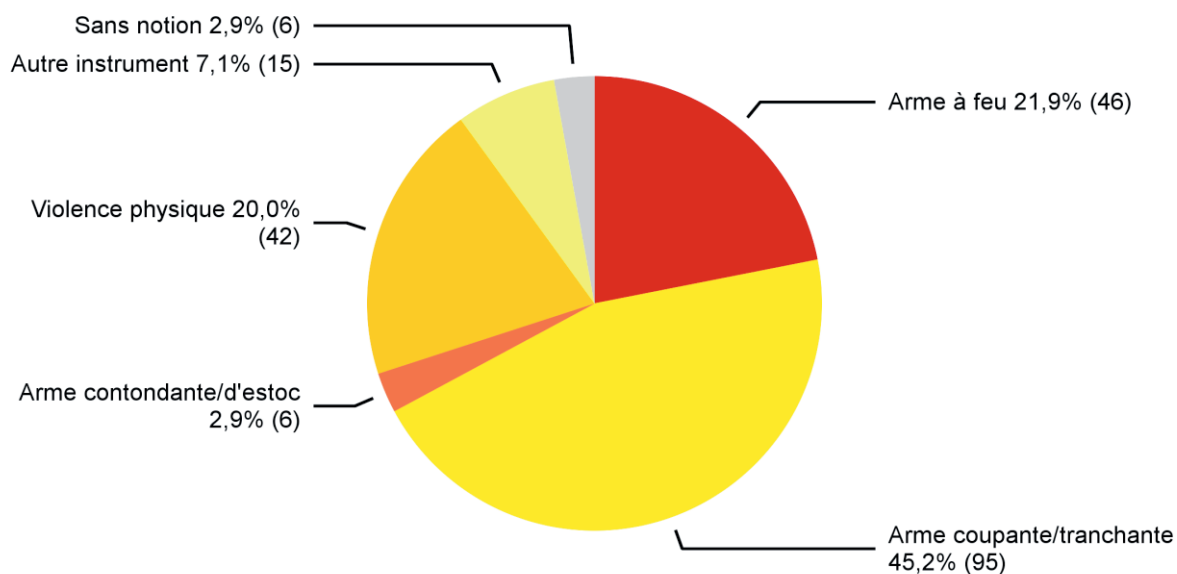
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

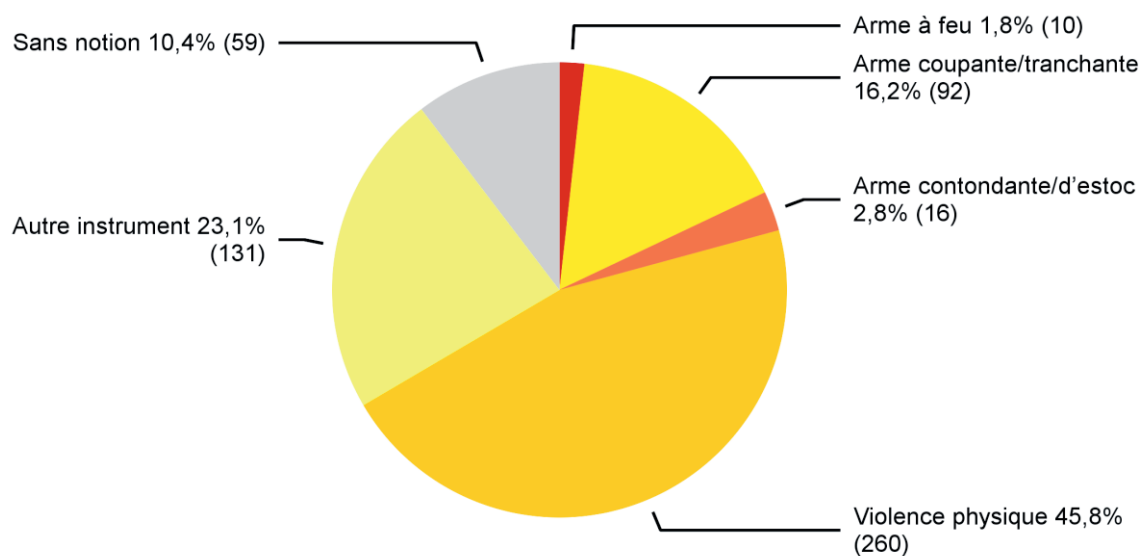
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	27 567	2 668	5 418	19 471	22 818	13 951	10 116
Violence grave (exercée)	1 116	77	294	745	1 057	616	407
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	210	8	50	152	189	123	67
Homicides arme à feu	33	0	1	32	33	16	11
Homicides arme coupante/tranchante	106	6	26	74	95	68	29
Homicides arme contondante/d'estoc	7	1	2	4	6	5	1
Homicides violence physique	40	1	12	27	37	26	21
Homicides autre instrument	17	0	6	11	15	6	4
Homicides sans notion/inconnu	8	0	3	5	4	2	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	488	44	164	280	453	247	160
Lés. corp. grav. arme à feu	12	1	2	9	11	6	4
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	86	3	30	53	75	52	28
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	11	0	2	9	10	8	7
Lés. corp. grav. violence physique	281	30	104	147	266	142	96
Lés. corp. graves autre instrument	56	10	21	25	52	24	21
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	44	0	7	37	41	16	5
Prise d'otage (Art. 185)	4	0	2	2	3	3	1
Viol (Art. 190)	437	28	89	320	435	255	187
Brigandage (Art. 140 al. 4)	7	0	4	3	6	5	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	22 565	2 334	4 728	15 494	18 580	11 458	8 324
Lésions corporelles simples (Art. 123)	7 332	790	1 624	4 917	6 226	3 912	2 868
Voies de fait (Art. 126)	10 359	880	1 595	7 884	8 055	5 188	4 182
Participation à rixe (Art. 133)	834	99	386	349	767	466	316
Participation à agression (Art. 134)	985	243	390	352	922	541	389
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	1 426	380	538	501	1 294	910	409
Contrainte (Art. 181)	2 149	177	276	1 695	1 826	951	753
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	320	20	75	225	279	193	134
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	3	0	1	2	3	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	473	105	79	289	463	248	187
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 120	152	667	1 301	1 861	948	469
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	2	0	1	1	2	2	1
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	9 813	693	1 357	7 762	8 328	5 248	4 092
Menaces (Art. 180)	9 585	648	1 308	7 629	8 155	5 105	4 003
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	291	57	60	173	232	177	109

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	34 979	3 879	6 325	24 218	19 408	15 014	557
Violence grave (exercée)	1 319	152	314	853	565	754	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	211	10	43	158	133	78	0
Homicides arme à feu	50	0	6	44	32	18	0
Homicides arme coupante/tranchante	95	6	25	64	73	22	0
Homicides arme contondante/d'estoc	6	0	1	5	4	2	0
Homicides violence physique	42	2	10	30	14	28	0
Homicides autre instrument	15	2	2	11	7	8	0
Homicides sans notion/inconnu	4	0	0	4	3	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	556	28	126	402	428	128	0
Lés. corp. grav. arme à feu	10	0	0	10	8	2	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	92	4	23	65	78	14	0
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	16	0	4	12	11	5	0
Lés. corp. grav. violence physique	259	18	77	164	195	64	0
Lés. corp. graves autre instrument	124	3	16	105	101	23	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	57	3	6	48	37	20	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	0	5	3	2	0
Viol (Art. 190)	551	108	148	295	1	550	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	19	6	4	9	12	7	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	27 742	3 270	5 347	18 694	15 769	11 542	431
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 254	881	1 779	5 589	5 189	3 060	5
Voies de fait (Art. 126)	11 370	1 416	1 979	7 974	5 414	5 955	1
Participation à rixe (Art. 133)	279	24	119	135	242	36	1
Participation à agression (Art. 134)	964	120	323	521	806	158	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	3 662	548	960	1 868	2 402	974	286
Contrainte (Art. 181)	2 289	266	346	1 643	895	1 360	34
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	339	70	87	180	111	226	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	3	1	1	1	1	2	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	568	208	116	243	84	483	1
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 373	3	173	2 091	1 857	410	106
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	2	0	2	0	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 802	984	1 689	8 993	5 514	6 152	136
Menaces (Art. 180)	11 196	900	1 572	8 608	5 056	6 024	116
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	655	94	122	418	492	142	21

© OFS, Neuchâtel 2014

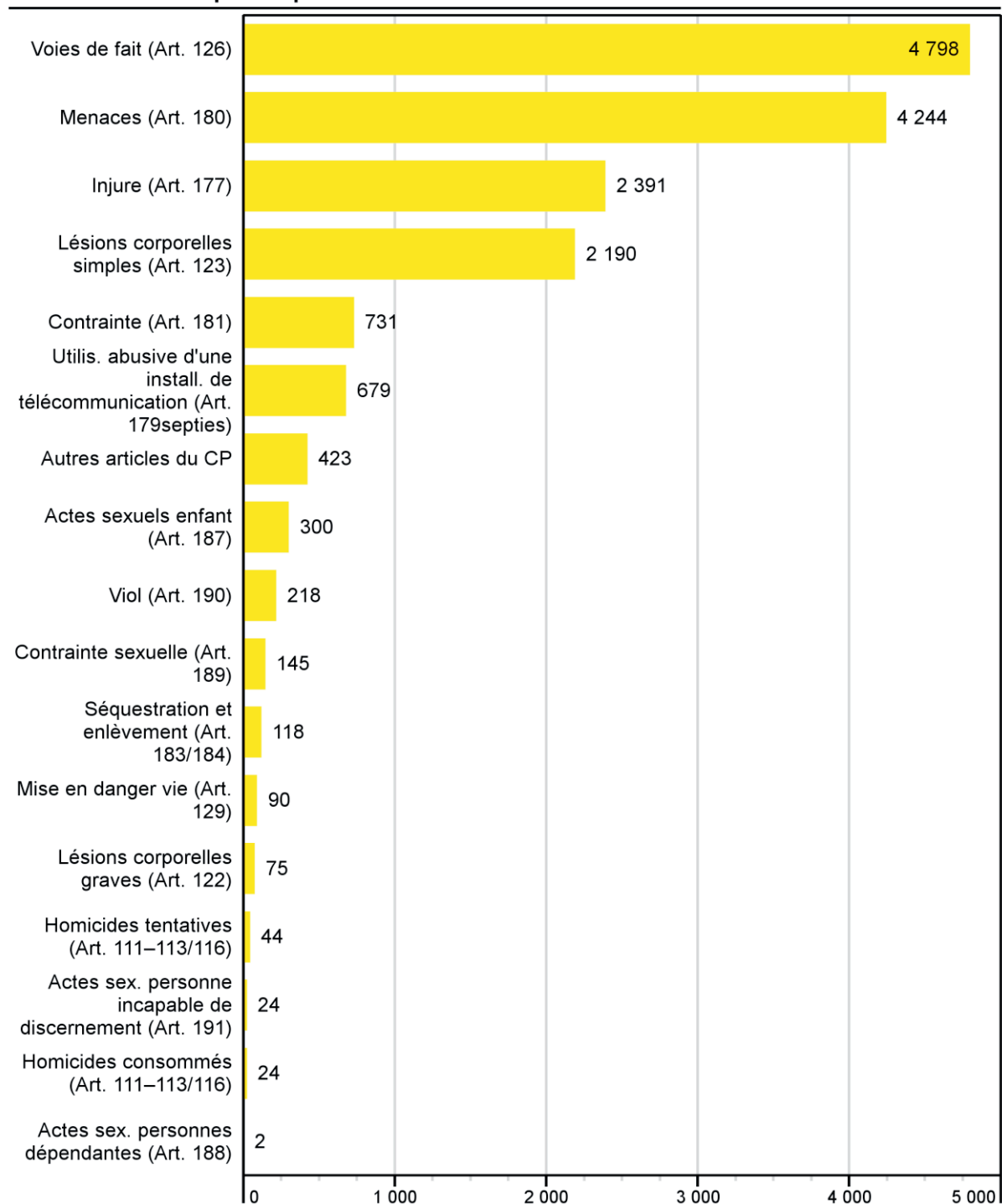
Tableau 15: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2012	2013	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	15 810	16 496	4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	22	24	9%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	46	44	-4%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	75	-7%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	2 048	2 190	7%
Voies de fait (Art. 126)	4 597	4 798	4%
Mise en danger vie (Art. 129)	99	90	-9%
Injure (Art. 177)	2 246	2 391	6%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	658	679	3%
Menaces (Art. 180)	4 099	4 244	4%
Contrainte (Art. 181)	734	731	-0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	113	118	4%
Actes sexuels enfant (Art. 187)	231	300	30%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	4	2	-50%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	158	145	-8%
Viol (Art. 190)	197	218	11%
AOS ¹⁴ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	20	24	20%
Autres articles du CP ¹⁵	457	423	-7%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 41% de ces infractions.

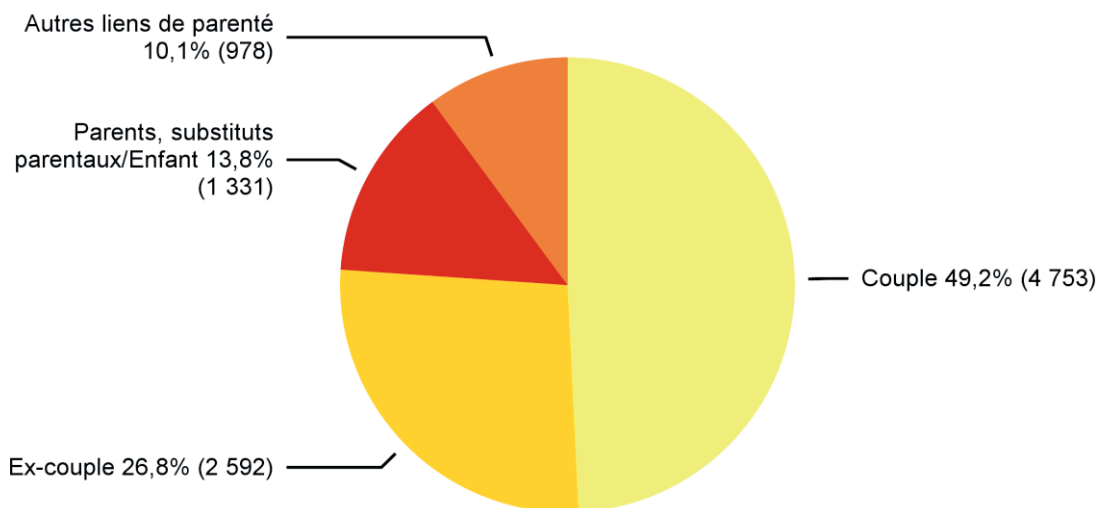
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

¹⁴ Actes d'ordre sexuel

¹⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

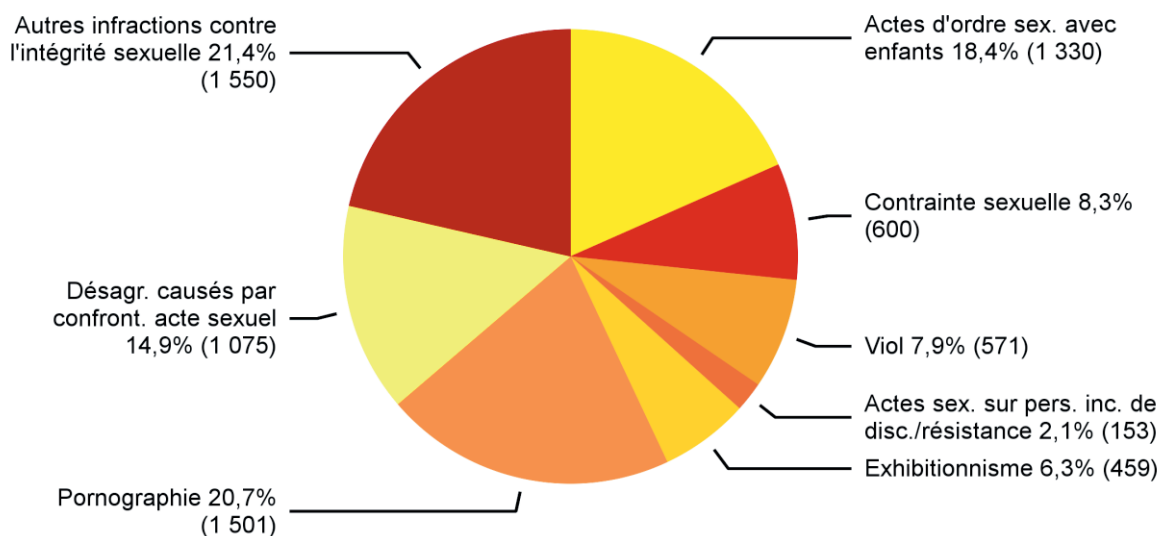
Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	6 483	78,9%	7 239	83,2%	12%
AOS ¹⁶ avec enfants (Art. 187)	1 203	78,9%	1 330	86,0%	11%
Conainte sexuelle (Art. 189)	639	80,6%	600	81,8%	-6%
Viol (Art. 190)	569	80,3%	571	77,6%	0%
AOS ¹⁶ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	141	78,7%	153	71,2%	9%
Exhibitionnisme (Art. 194)	591	44,7%	459	50,5%	-22%
Pornographie (Art. 197)	896	91,0%	1 501	93,4%	68%
Désagrément par confrontation à AOS ¹⁶ (Art. 198)	1 120	62,1%	1 075	62,0%	-4%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1 324	98,6%	1 550	98,8%	17%

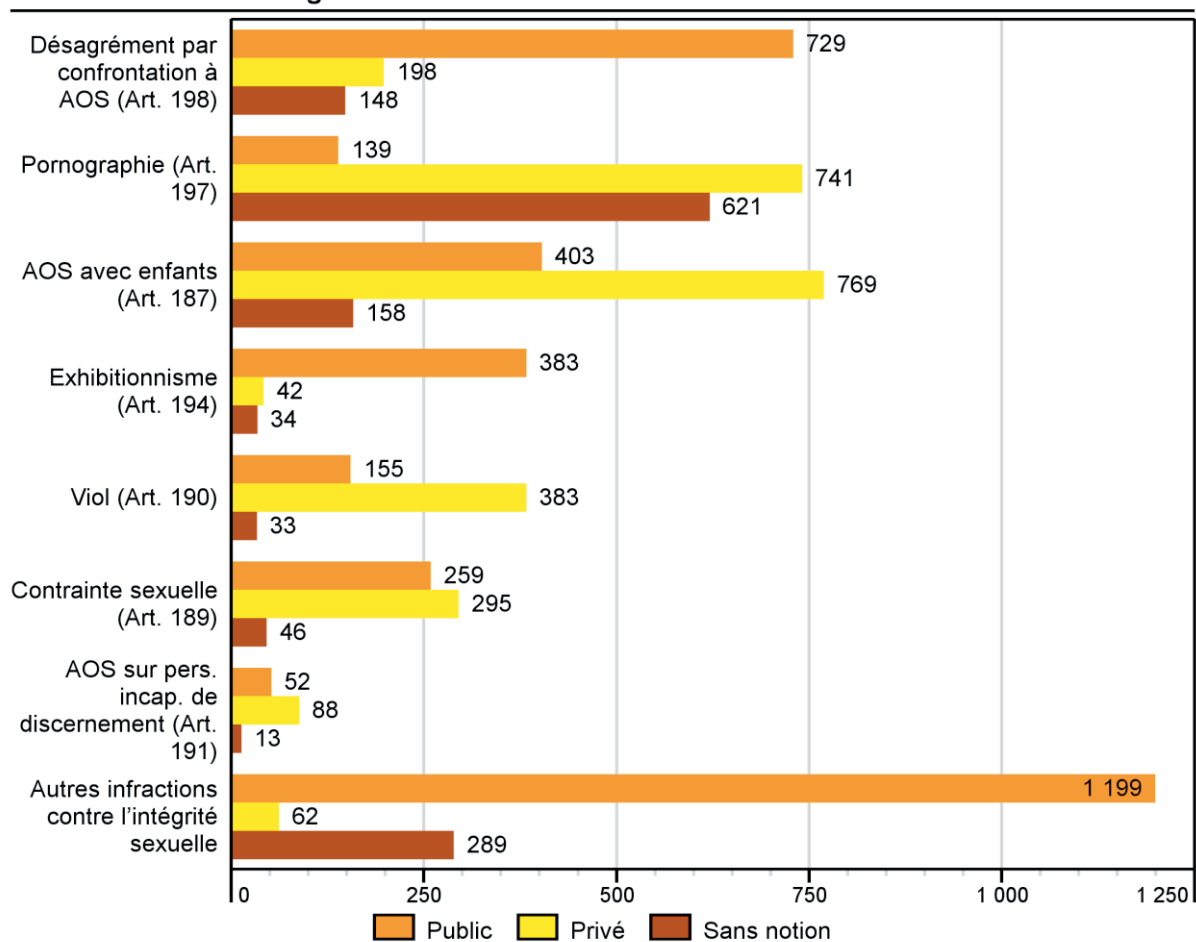
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions

¹⁶ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

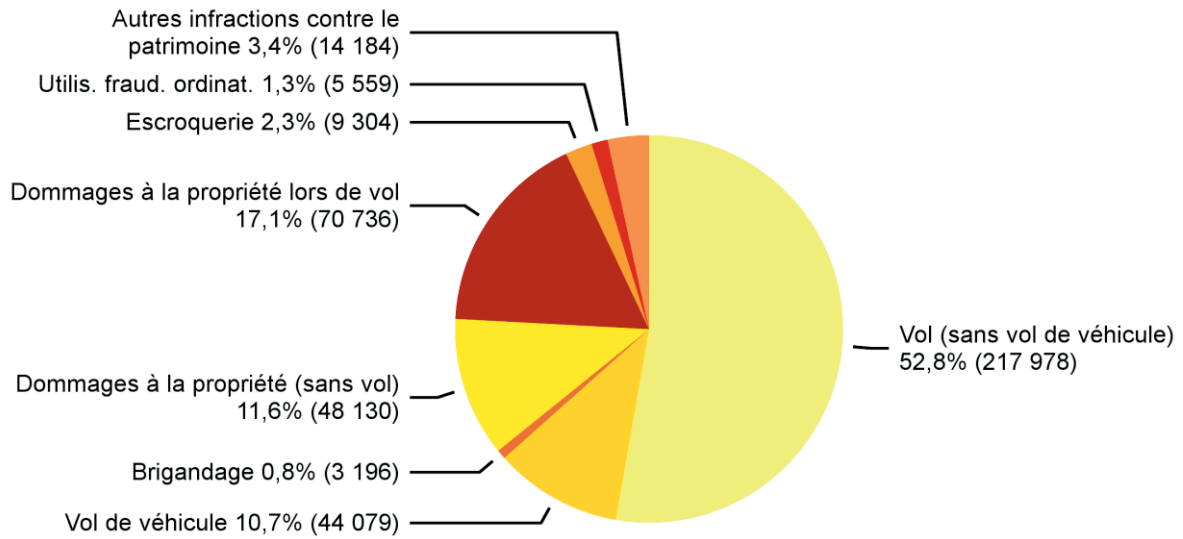
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine¹⁷	444 646	16,8%	413 166	17,2%	-7%
Appropri. illégitime (Art. 137)	2 801	20,3%	2 828	21,8%	1%
Abus de confiance (Art. 138)	2 732	90,4%	3 692	92,5%	35%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	237 449	16,0%	217 978	16,2%	-8%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁷	48 121	4,2%	44 079	2,9%	-8%
Brigandage (Art. 140)	3 603	34,6%	3 196	33,8%	-11%
Soustraction chose (Art. 141)	567	80,4%	522	83,0%	-8%
Soustraction de données (Art. 143)	1 872	8,0%	1 237	11,2%	-34%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	264	23,9%	353	21,0%	34%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	50 279	16,6%	48 130	17,1%	-4%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	76 860	12,2%	70 736	12,2%	-8%
Escroquerie (Art. 146)	8 066	67,2%	9 304	66,3%	15%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	6 323	21,5%	5 559	21,8%	-12%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	474	86,1%	420	89,8%	-11%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	611	79,4%	776	78,2%	27%
Extorsion et chantage (Art. 156)	387	65,1%	647	38,5%	67%
Gestion déloyale (Art. 158)	821	98,1%	212	91,5%	-74%
Détournement de salaire (Art. 159)	152	92,1%	154	87,0%	1%
Recel (Art. 160)	1 724	98,1%	1 727	98,3%	0%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	129	98,4%	177	97,7%	37%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	474	99,6%	402	99,0%	-15%
Autres infractions contre le patrimoine	937	70,2%	1 037	56,2%	11%

© OFS, Neuchâtel 2014

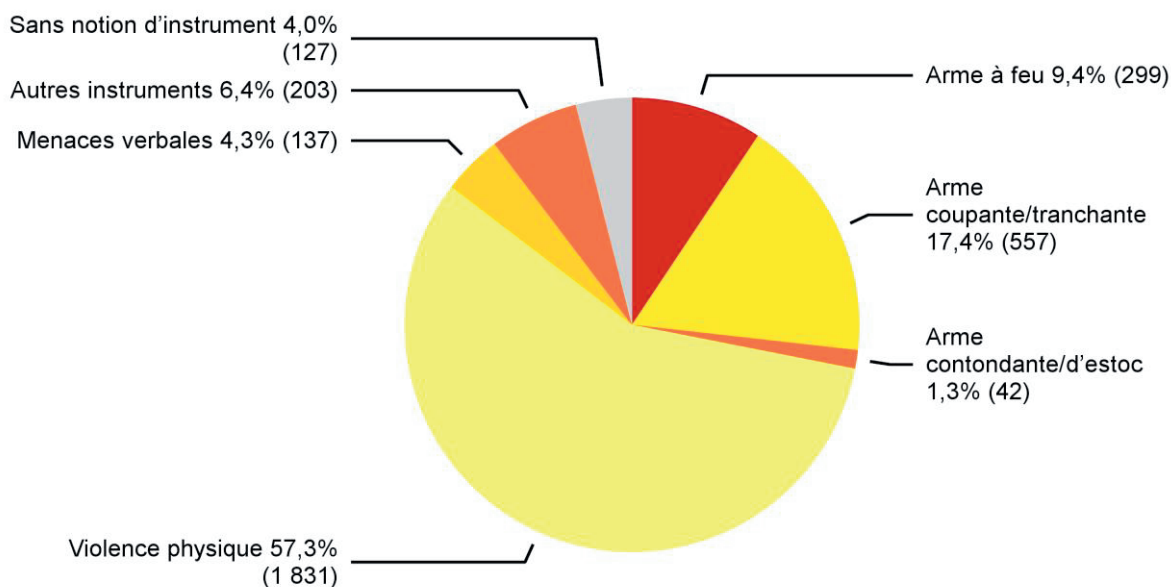
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

¹⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 *Brigandage selon l'instrument*

Brigandage (Art. 140) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Brigandage (Art. 140) selon l'instrument

3.5.2 *Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions*

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	3 603	34,6%	3 196	33,8%	-11%
Arme à feu	340	40,9%	299	45,8%	-12%
Arme coupante / tranchante	609	39,1%	557	39,9%	-9%
Arme contondante / d'estoc	66	45,5%	42	42,9%	-36%
Violence physique	1 983	28,8%	1 831	27,3%	-8%
Menaces verbales	197	45,2%	137	38,7%	-30%
Autres instruments	230	38,7%	203	45,8%	-12%
Instrument inconnu	178	49,4%	127	44,9%	-29%

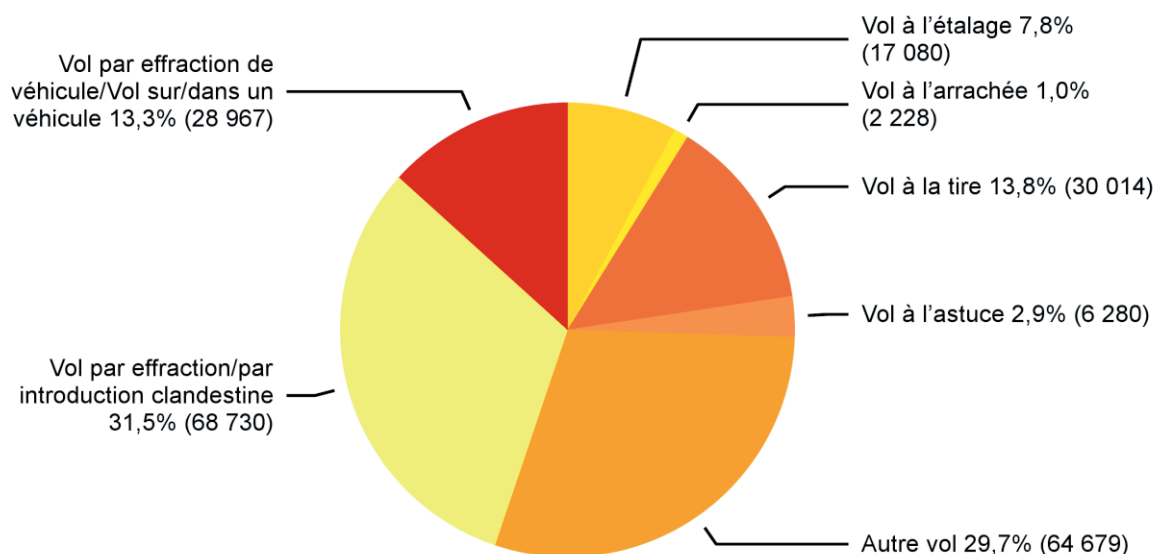
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	237 449	16,0%	217 978	16,2%	-8%
Vol sans spécification	68 863	12,0%	64 593	12,0%	-6%
Vol par effraction	61 128	11,9%	56 930	12,0%	-7%
Vol par introduction clandestine	12 586	13,2%	11 800	13,1%	-6%
Vol à l'étalage	18 383	83,9%	17 080	83,3%	-7%
Vol à l'arrachée	2 473	11,3%	2 228	10,5%	-10%
Vol à la tire	34 131	3,6%	30 014	4,4%	-12%
Vol à l'astuce	6 514	10,3%	6 280	9,6%	-4%
Vol par effraction de véhicule	20 202	9,3%	17 663	8,8%	-13%
Vol sur/dans un véhicule	13 070	9,9%	11 304	9,7%	-14%
Vol au préjudice d'un colocataire	99	85,9%	86	93,0%	-13%

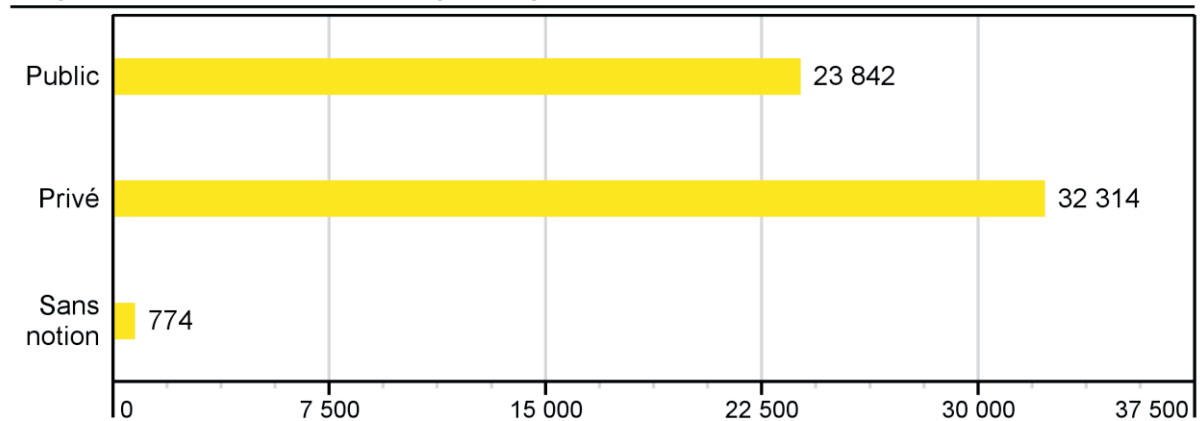
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Type de vol: élucidations et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

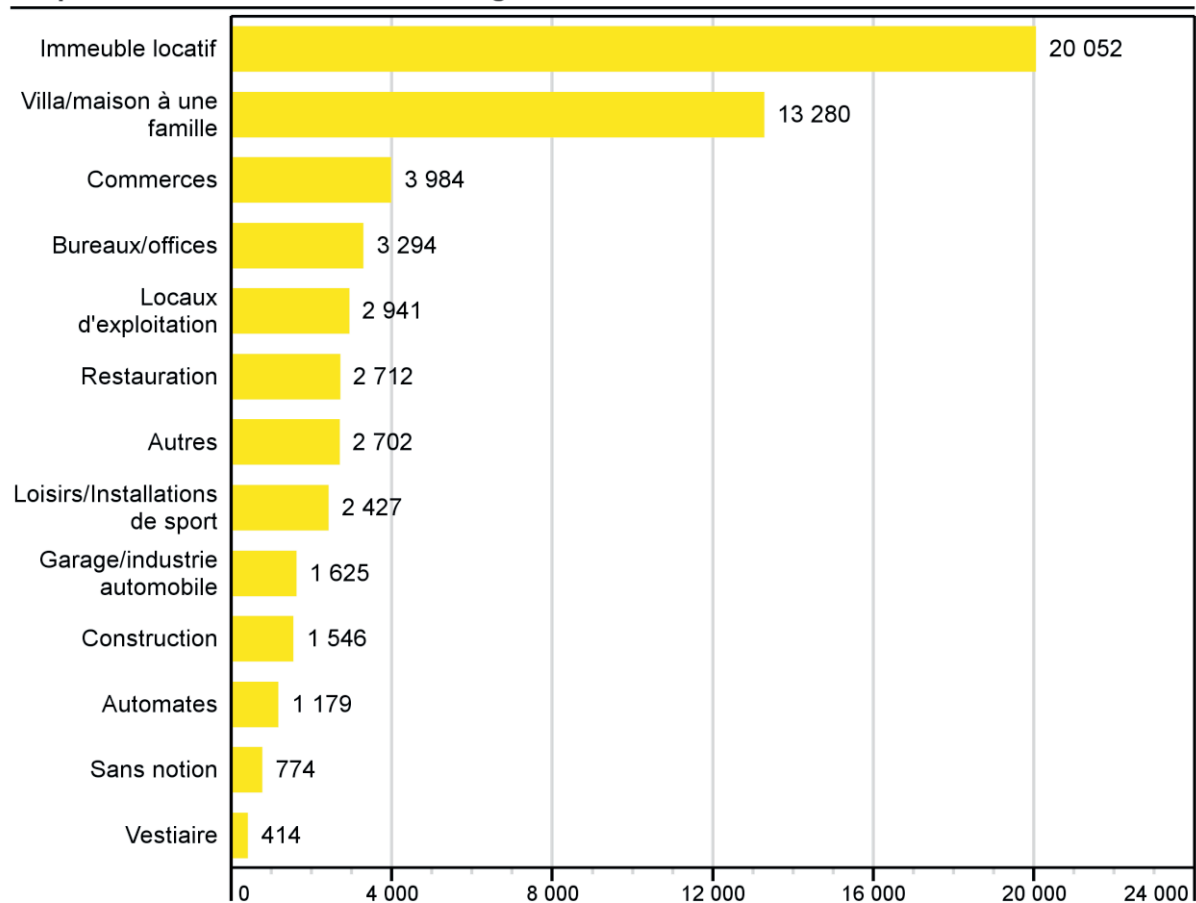
Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

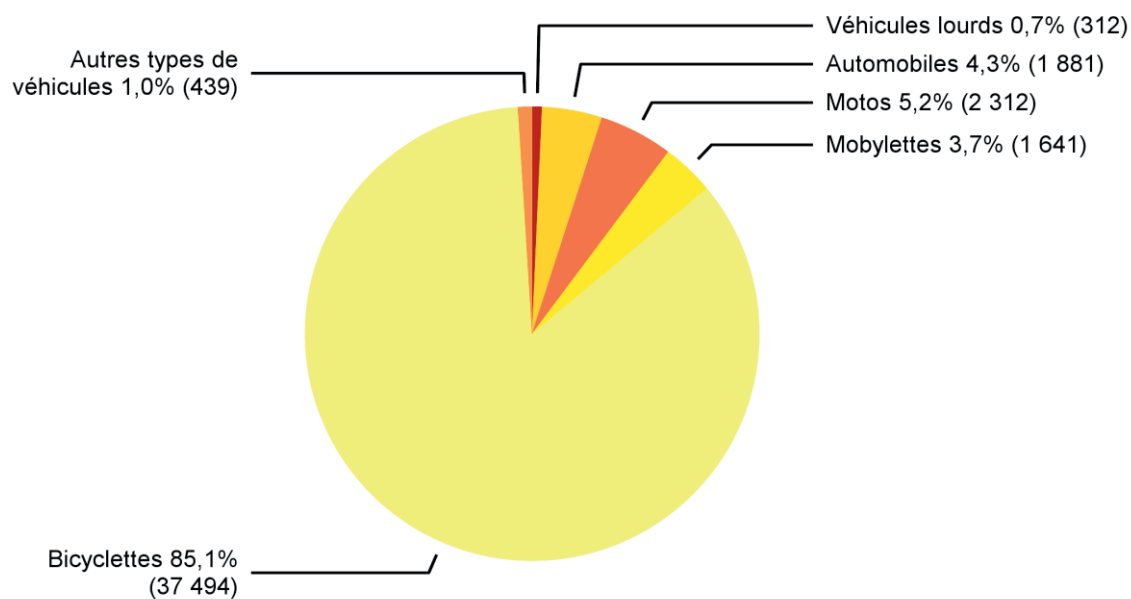
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹⁸	48 121	4,2%	44 079	2,9%	-8%
Véhicules lourds	338	18,3%	312	20,5%	-8%
Automobiles	2 474	33,3%	1 881	24,3%	-24%
Motos	3 163	9,3%	2 312	6,2%	-27%
Mobylettes	2 060	8,4%	1 641	5,3%	-20%
Bicyclettes	39 682	1,7%	37 494	1,3%	-6%
Autres véhicules	404	8,4%	439	8,2%	9%

© OFS, Neuchâtel 2014

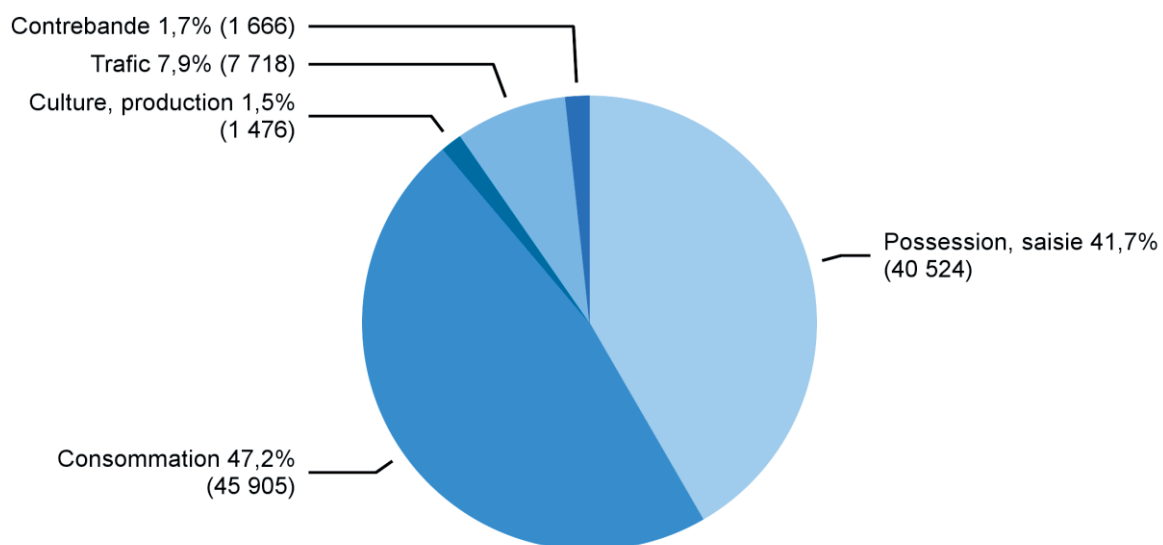
Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

¹⁸ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.8 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.8.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹⁹

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

¹⁹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.8.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup²⁰	92 862	96,5%	97 289	97,2%	5%
Total possession/saisie	38 014	92,0%	40 524	93,9%	7%
Possession/saisie contravention	28 600	91,3%	30 226	93,5%	6%
Possession/saisie délit	7 994	93,6%	8 803	95,1%	10%
Possession/saisie crime	1 420	97,7%	1 495	96,4%	5%
Total consommation	44 789	99,9%	45 905	99,9%	2%
Total culture/production	1 442	98,8%	1 476	97,9%	2%
Culture/production contravention	496	98,8%	484	97,9%	-2%
Culture / production délit	769	98,7%	818	97,7%	6%
Culture / production crime	177	99,4%	174	98,9%	-2%
Total trafic	7 291	98,5%	7 718	98,0%	6%
Trafic délit	5 004	98,5%	5 178	98,1%	3%
Trafic crime	2 287	98,6%	2 540	97,7%	11%
Total contrebande	1 326	98,3%	1 666	98,4%	26%
Importation, exportation, transit délit	993	98,5%	1 347	98,9%	36%
Importation, exportation, transit crime	333	97,9%	319	96,6%	-4%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

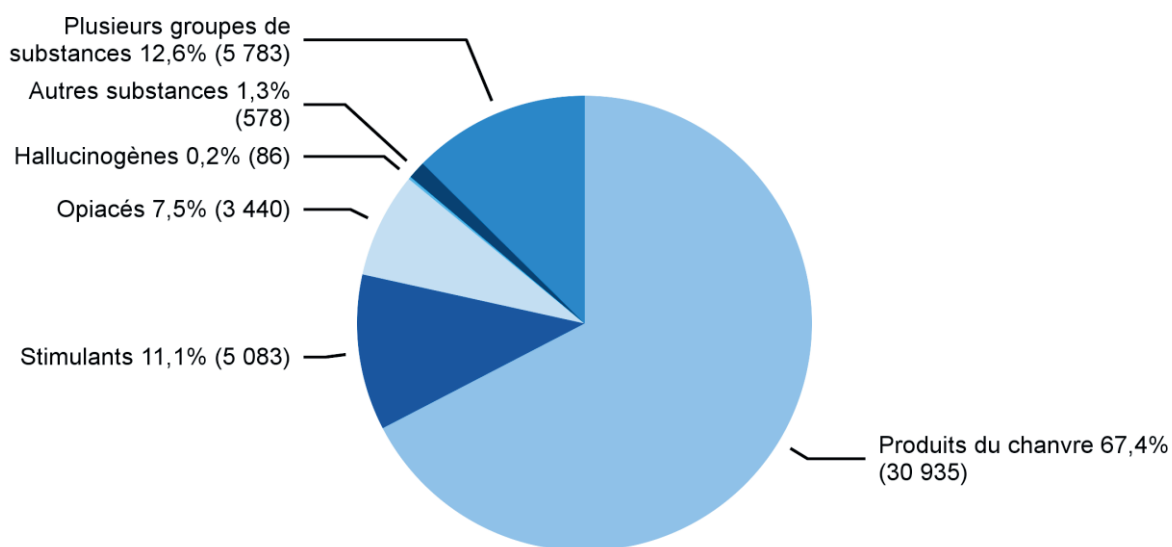
²⁰ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.8.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.8.3.1 Consommation par substances²¹

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

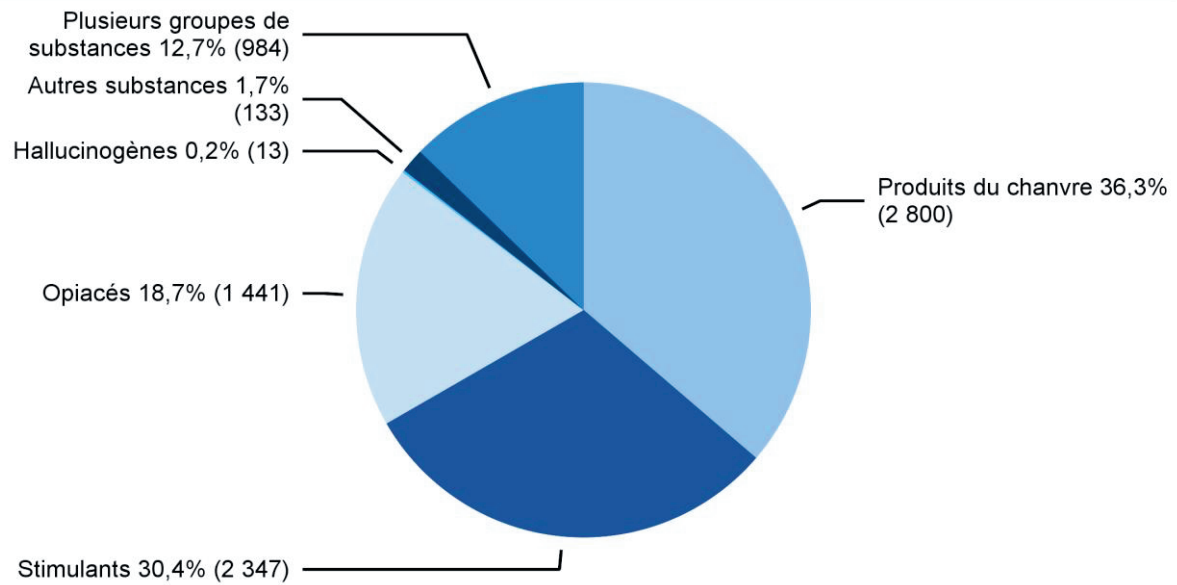
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

²¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.8.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.8.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.8.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	17 648	1	303	2 834	2 830	4 553	2 470	2 653	1 504	446	53	1
Étrangers	13 882	0	70	843	1 360	3 524	3 044	3 562	1 201	245	30	3
résidents	6 788	0	59	641	693	1 510	1 233	1 741	727	164	20	0
asile	1 770	0	4	63	241	538	441	404	63	14	2	0
autres	5 324	0	7	139	426	1 476	1 370	1 417	411	67	8	3
Suissesses	2 983	0	76	526	366	670	387	475	351	117	14	1
Étrangères	1 161	0	16	142	92	230	214	283	153	27	3	1
résidents	757	0	15	116	64	125	122	183	116	16	0	0
asile	27	0	0	4	2	7	4	3	5	1	1	0
autres	377	0	1	22	26	98	88	97	32	10	2	1

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 081	0	39	265	252	396	311	371	309	117	21	0
Étrangers	3 974	0	17	111	371	1 099	889	1 001	377	100	9	0
résidents	1 068	0	14	66	83	158	193	308	187	55	4	0
asile	785	0	3	18	121	246	165	200	26	6	0	0
autres	2 121	0	0	27	167	695	531	493	164	39	5	0
Suissesses	358	0	4	32	23	61	61	65	73	31	7	1
Étrangères	249	0	1	5	4	33	53	79	51	21	1	1
résidents	142	0	1	4	3	13	25	44	39	13	0	0
asile	9	0	0	0	0	4	1	3	0	0	1	0
autres	98	0	0	1	1	16	27	32	12	8	0	1

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	4 377	658	141	42	29	1	5 248
Suisses	3 421	498	91	28	16	1	4 055
Étrangers	956	160	50	14	13	0	1 193
résidents	712	128	38	10	4	0	892
asile	63	16	5	3	3	0	90
autres	181	16	7	1	6	0	211
Total adultes	29 571	4 592	1 220	453	530	62	36 428
Suisses	15 579	2 392	541	189	226	33	18 960
Étrangers	13 992	2 200	679	264	304	29	17 468
résidents	6 181	966	280	96	113	21	7 657
asile	1 588	401	139	67	69	0	2 264
autres	6 223	833	260	101	122	8	7 547

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.8.5 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre²²					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	572	–	1 256	–	43 609
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	207	26	95	–	5 057
Haschisch	3 804	109	141	7	–
Huile de haschisch	28	2	0,35	198	–
Marijuana	26 587	3 685	1 467	580	12 989
Stimulants					
Amphétamine	1 157	922	97,26	–	–
Crack	11	–	0,01	–	–
Ecstasy	786	49 876	5,89	25	–
Khat	140	–	2 919	–	36
Feuilles de coca	35	601	7,39	–	–
Cocaïne	4 989	303	223	1	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	179	2 094	1,13	–	–
Méphédron	8	2	0,01	–	–
Opiacés					
Héroïne	3 963	42	184	5	–
Morphine/Héroïne base	13	14	0,01	30	–
Opium	12	3	0,42	–	–
Méthadone	249	3 582	0,94	2 871	–
Autres produits de substitution	42	464	5,18	15	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	257	80	51,17	30	3
LSD	211	2 938	0,11	43	–
Mescaline	14	220	3,25	150	8
Autres hallucinogènes	61	226	11,58	39	–
Autres substances					
GHB/GBL	83	4	7,35	10 408	–
Autres substances stupéfiantes	231	2 336	67,11	4 206	15
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	11	20	0,10	315	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	931	16 778	0,32	2 388	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	22	118	0,22	–	–
Substance pas encore connue	200	1 646	26,01	2 481	–

© OFS, Neuchâtel 2014

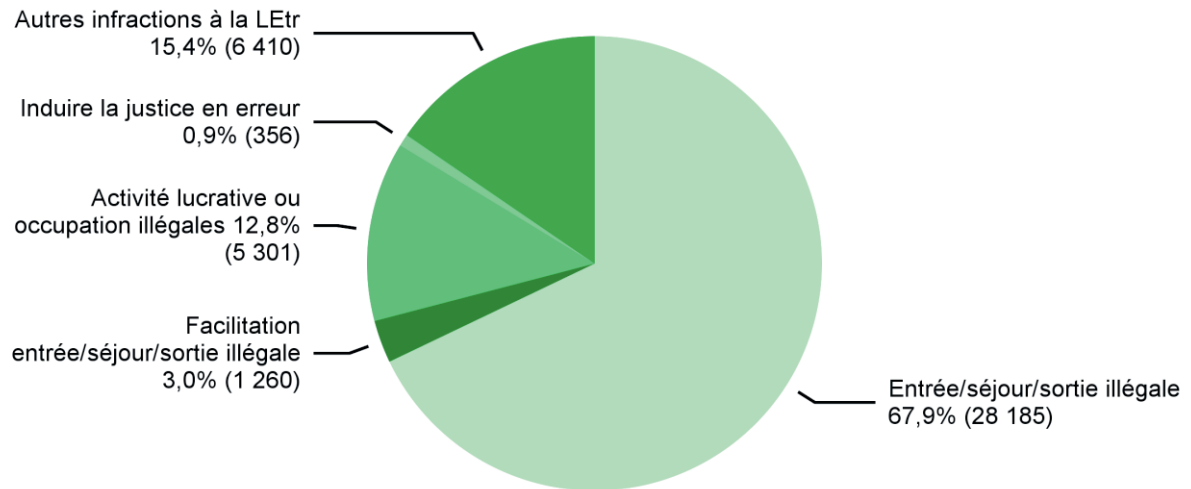
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

²² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.9.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.9.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEtr	36 422	99,8%	41 512	²³ 99,8%	14%
Total entrée/séjour/sortie illégal	24 521	99,9%	28 185	99,8%	15%
Violation des dispositions sur l'entrée	9 619	99,9%	10 219	99,8%	6%
Séjour illégal	14 801	99,8%	17 807	99,8%	20%
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	34	100,0%	41	100,0%	21%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	67	100,0%	118	99,2%	76%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	976	99,6%	1 260	99,8%	29%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	857	99,5%	1 118	99,8%	30%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	13	100,0%	13	100,0%	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	106	100,0%	129	100,0%	22%
Total activité lucrative ou occupation illégales	5 105	99,8%	5 301	99,8%	4%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	3 482	99,8%	3 514	99,7%	1%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	367	100,0%	440	100,0%	20%
Occupation d'étrangers non autorisée	1 160	99,7%	1 286	99,9%	11%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	82	100,0%	55	100,0%	-33%
Changement d'emploi sans autoris.	14	100,0%	6	100,0%	-57%
Total induire la justice en erreur	253	98,4%	356	98,6%	41%
Fausse indications / dissimulation de faits	204	100,0%	316	98,7%	55%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	49	91,8%	40	97,5%	-18%
Total autres infractions à la LEtr	5 567	99,8%	6 410	99,6%	15%
Non-respect assign. lieu de résidence	2 311	100,0%	3 227	99,8%	40%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1 183	99,8%	870	99,4%	-26%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	219	100,0%	141	100,0%	-36%
Non-respect des conditions de l'autorisation	96	100,0%	149	100,0%	55%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	660	99,8%	636	99,5%	-4%
Autres infractions à la LEtr	1 098	99,5%	1 387	99,3%	26%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions

²³ Suite à un problème technique, le canton de Bâle-Ville n'a pas pu livrer de données pour 2013 relatives aux prévenus d'infractions à la loi sur les étrangers. Pour le calcul du taux d'élucidation national, une valeur hypothétique de 100% a été retenue pour le canton de Bâle-Ville.

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	553 421	527 897	559 877	611 903	575 139
Loi sur les stupéfiants (LStup) ²⁴	85 742	89 173	91 211	92 862	97 289
Loi sur les Étrangers (LEtr)	27 056	28 943	31 735	36 422	41 512

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Infractions selon la loi

²⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	553 421	527 897	559 877	611 903	575 139
Total vie et intégrité corporelle	29 340	28 237	26 395	26 351	25 728
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	51	53	46	45	58
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	185	187	184	184	152
Lésions corporelles graves (Art. 122)	524	487	487	597	568
Lésions corporelles simples (Art. 123)	9 787	9 338	9 033	8 728	8 527
Total patrimoine	399 470	378 581	409 651	444 039	413 166
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	190 833	183 386	213 173	237 449	217 978
dont vol par effraction	51 758	50 210	52 735	61 128	56 930
dont vol à l'arrachée	1 497	1 553	2 123	2 473	2 228
Vol de véhicule (Art. 139) ²⁵	56 793	50 211	52 303	48 121	44 079
Brigandage (Art. 140)	3 530	2 853	3 113	3 603	3 196
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	64 508	57 809	58 577	50 279	48 130
Escroquerie (Art. 146)	7 821	9 403	6 307	8 066	9 304
Extorsion et chantage (Art. 156)	349	346	378	387	647
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	812	880	691	931	830
Total honneur, domaine secret ou privé	11 035	10 635	11 771	13 223	13 503
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	1 647	1 533	2 147	2 342	2 514
Total liberté	74 983	73 707	75 011	85 521	81 504
Menaces (Art. 180)	11 686	10 941	10 514	11 198	11 167
Contrainte (Art. 181)	2 286	2 005	1 955	2 193	2 264
Traite d'êtres humains (Art. 182)	50	52	45	78	61
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	353	303	290	285	316
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	4 572	4 906	5 169	5 627	4 629
Total intégrité sexuelle	6 648	6 321	6 121	6 483	7 239
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 526	1 133	1 403	1 203	1 330
Viol (Art. 190)	666	543	552	569	571
Exhibitionnisme (Art. 194)	575	464	507	591	459
Pornographie (Art. 197)	1 080	960	701	896	1 501
Total danger collectif	3 131	2 947	2 807	2 817	2 423
Incendie intentionnel (Art. 221)	1 421	1 313	1 194	1 183	965
Total autorité publique	7 490	7 898	7 858	9 243	8 744
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 350	2 258	2 519	2 957	2 776
Total administration de la justice	1 844	1 773	1 575	1 725	1 765
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	269	360	290	351	356
Autres Code pénal	19 480	17 798	18 688	22 501	21 067

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

²⁵ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Infractions de violence

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	49 392	46 412	44 733	46 509	45 584
Violence grave (exercée)	1 471	1 289	1 300	1 419	1 366
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	236	240	230	229	210
Homicides avec arme à feu	55	40	45	51	46
Homicides avec arme coupante/tranchante	107	118	109	104	95
Homicides avec arme contondante/d'estoc	3	6	15	12	6
Homicides avec violence physique	38	40	36	35	42
Homicides autre instrument	24	30	19	22	15
Homicides sans notion/inconnu	9	6	6	5	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	524	487	487	597	568
Lés. corp. graves avec arme à feu	11	10	13	11	10
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	87	91	88	116	92
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	33	19	31	31	16
Lés. corp. graves avec violence physique	300	287	265	324	260
Lés. corp. graves autre instrument	74	53	61	87	131
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	19	27	29	28	59
Prise d'otage (Art. 185)	2	6	14	5	5
Viol (Art. 190)	666	543	552	569	571
Brigandage (Art. 140 al. 4)	43	13	17	19	12
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	35 886	33 837	32 541	33 506	32 406
Lésions corporelles simples (Art. 123)	9 787	9 338	9 033	8 728	8 527
Voies de fait (Art. 126)	13 596	13 104	12 014	12 062	12 223
Participation à rixe (Art. 133) ²⁶	1 252	1 265	1 119	1 076	922
Participation à agression (Art. 134) ²⁶	2 154	2 081	1 905	1 976	1 587
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	3 487	2 840	3 096	3 584	3 184
Contrainte (Art. 181)	2 286	2 005	1 955	2 193	2 266
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	353	303	290	285	316
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	4	0	4	5	3
Contrainte sexuelle (Art. 189)	617	642	606	639	600
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 350	2 258	2 519	2 957	2 776
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	1	0	1	2
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	12 035	11 286	10 891	11 584	11 812
Menaces (Art. 180)	11 686	10 941	10 514	11 198	11 167
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	349	345	377	386	645

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 30: Infractions de violence

²⁶ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.4 Infractions de violence domestiques

Infractions de violences domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violences domestiques	16 055	15 606	14 881	15 810	16 496
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	25	26	27	22	24
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	54	51	65	46	44
Lésions corporelles graves (Art. 122)	55	65	70	81	75
Lésions corporelles simples (Art. 123)	2 345	2 197	2 098	2 048	2 190
Voies de fait (Art. 126)	4 928	4 841	4 439	4 597	4 798
Mise en danger vie (Art. 129)	164	169	96	99	90
Injure (Art. 177)	1 603	1 684	1 842	2 246	2 391
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	670	682	663	658	679
Menaces (Art. 180)	4 303	4 172	3 782	4 099	4 244
Contrainte (Art. 181)	781	673	694	734	731
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	153	105	113	113	118
Actes sexuels enfant (Art. 187)	305	266	257	231	300
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	4	5	4	4	2
Contrainte sexuelle (Art. 189)	143	151	126	158	145
Viol (Art. 190)	205	184	197	197	218
AOS ²⁷ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	19	20	22	20	24
Autres articles du CP ²⁸	298	315	386	457	423

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 31: Infractions de violences domestiques

²⁷ Actes d'ordre sexuel

²⁸ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260 bis CP).

4.1.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²⁹	402 330	379 143	410 302	444 646	413 166
Appropriation illégitime (Art. 137)	2 377	2 396	2 524	2 801	2 828
Abus de confiance (Art. 138)	2 444	2 560	2 015	2 732	3 692
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	190 833	183 386	213 173	237 449	217 978
Vol de véhicule (Art. 139) ²⁹	56 793	50 211	52 303	48 121	44 079
Brigandage (Art. 140)	3 530	2 853	3 113	3 603	3 196
Soustraction de chose (Art. 141)	597	555	543	567	522
Soustraction de données (Art. 143)	194	448	1 706	1 872	1 237
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	126	185	200	264	353
Dom. à la propriété (Art. 144)	64 508	57 809	53 435	50 279	48 130
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	63 523	60 065	64 908	76 860	70 736
Escroquerie (Art. 146)	7 821	9 403	6 307	8 066	9 304
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	4 688	4 606	5 520	6 323	5 559
Filouterie d'auberge (Art. 149)	561	561	540	474	420
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	439	577	622	611	776
Extorsion et chantage (Art. 156)	349	346	378	387	647
Gestion déloyale (Art. 158)	247	238	207	821	212
Détournement de salaire (Art. 159)	159	154	168	152	154
Recel (Art. 160)	1 793	1 440	1 388	1 724	1 727
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	165	154	147	129	177
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	464	457	331	474	402
Autres infractions contre le patrimoine	719	739	774	937	1 037

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Infractions contre le patrimoine

²⁹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.6 Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

	2009	2010	2011	2012	2013
Total Suisse	553 421	527 897	559 877	611 903	575 139
Appenzell Rh.-Ext.	2 367	2 145	2 113	2 823	2 089
Appenzell Rh.-Int.	419	539	365	370	370
Argovie	32 735	31 726	32 976	34 999	34 290
Bâle-Campagne	13 962	13 139	12 872	13 938	15 504
Bâle-Ville	20 467	19 812	22 048	27 052	24 040
Berne (sans la ville de Berne)	46 602	43 208	43 386	46 352	45 839
Ville de Berne	21 198	18 426	21 388	22 652	21 383
Fribourg	14 391	15 337	14 209	19 024	18 777
Genève (sans la ville de Genève)	28 951	28 539	31 456	31 687	28 903
Ville de Genève	34 954	33 371	41 365	34 736	30 267
Glaris	1 532	1 451	1 318	1 322	1 375
Grisons	8 156	8 427	8 224	8 890	8 183
Jura	2 986	3 336	3 693	4 368	4 532
Lucerne	23 229	21 524	24 219	24 519	24 764
Neuchâtel	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006
Nidwald	1 287	1 208	1 161	1 322	1 257
Obwald	1 504	1 317	1 495	1 752	1 373
Saint-Gall	24 162	23 286	23 389	24 632	21 866
Schaffhouse	4 296	3 932	3 383	3 580	3 325
Schwyz	5 370	4 526	4 805	4 983	5 474
Soleure	16 216	16 472	16 751	19 834	18 014
Tessin	20 236	19 551	20 671	22 092	22 335
Thurgovie	11 347	10 073	10 509	11 642	11 822
Uri	1 069	1 031	918	1 164	1 202
Valais	15 114	15 155	15 332	18 368	17 100
Vaud (sans la ville de Lausanne)	36 919	40 919	46 164	55 212	51 292
Ville de Lausanne	21 548	18 477	24 228	28 168	27 245
Zoug	7 264	6 526	6 760	6 408	6 238
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	50 879	48 812	45 988	49 045	46 763
Ville de Zurich	57 706	51 080	51 791	60 080	52 452
Ville de Winterthour	8 514	8 328	9 247	9 262	8 555
Inconnu Suisse	4 612	2 737	2 994	5 003	2 504

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 33: Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup³⁰	85 742	89 173	91 211	92 862	97 289
Total possession/saisie	32 552	34 866	38 699	38 014	40 524
Possession/saisie contravention	24 124	26 016	30 171	28 600	30 226
Possession/saisie délit	7 209	7 368	7 079	7 994	8 803
Possession/saisie crime	1 219	1 482	1 449	1 420	1 495
Total consommation	43 272	44 071	43 711	44 789	45 905
Total culture/production	1 352	1 497	1 382	1 442	1 476
Culture/production contravention	488	658	612	496	484
Culture/production délit	707	665	639	769	818
Culture/production crime	157	174	131	177	174
Total trafic	7 674	7 682	6 293	7 291	7 718
Trafic délit	4 955	5 079	4 087	5 004	5 178
Trafic crime	2 719	2 603	2 206	2 287	2 540
Total contrebande	892	1 057	1 126	1 326	1 666
Importation, exportation, transit délit	480	676	780	993	1 347
Importation, exportation, transit crime	412	381	346	333	319

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 34: Infractions à la loi sur les stupéfiants

³⁰ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

	2009	2010	2011	2012	2013
Total Suisse	85 742	89 173	91 211	92 862	97 289
Appenzell Rh.-Ext.	476	364	242	268	196
Appenzell Rh.-Int.	48	99	32	37	43
Argovie	3 886	4 583	4 555	5 324	4 792
Bâle-Campagne	1 069	945	800	854	1 000
Bâle-Ville	3 227	3 243	2 787	3 509	3 422
Berne (sans la ville de Berne)	6 671	7 285	6 851	7 840	7 157
Ville de Berne	6 866	6 967	7 359	6 756	6 433
Fribourg	2 493	2 515	2 385	2 763	3 425
Genève (sans la ville de Genève)	3 068	3 516	3 598	2 819	3 190
Ville de Genève	8 111	8 297	8 463	5 632	6 355
Glaris	292	219	380	297	383
Grisons	1 218	1 589	1 577	1 509	1 640
Jura	481	601	564	618	618
Lucerne	2 485	2 225	2 021	2 659	2 424
Neuchâtel	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158
Nidwald	197	377	273	230	213
Obwald	62	72	69	82	83
Saint-Gall	3 039	3 475	3 137	3 727	3 952
Schaffhouse	776	721	743	880	909
Schwyz	825	938	928	1 050	1 111
Soleure	2 561	2 369	2 528	1 888	2 197
Tessin	3 566	3 549	3 522	3 527	3 110
Thurgovie	1 911	1 708	1 882	1 335	2 347
Uri	120	133	120	116	134
Valais	2 720	2 972	2 623	3 080	3 781
Vaud (sans la ville de Lausanne)	3 870	4 032	4 548	5 724	7 753
Ville de Lausanne	5 592	5 528	6 578	7 359	8 036
Zoug	480	627	580	964	1 104
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	3 737	4 585	5 523	6 008	6 192
Ville de Zurich	11 936	11 719	12 741	11 429	10 762
Ville de Winterthour	2 014	2 153	2 299	2 467	2 367
Inconnu Suisse	52	5	3	9	2

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 35: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

4.1.9 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	27 056	28 943	31 735	36 422	41 512
Total entrée/séjour/sortie illégal	18 543	18 532	21 364	24 521	28 185
Violation des dispositions sur l'entrée	7 453	6 774	8 277	9 619	10 219
Séjour illégal	10 977	11 676	12 995	14 801	17 807
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	69	50	48	34	41
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	44	32	44	67	118
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	1 677	1 378	970	976	1 260
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	1 305	1 168	871	857	1 118
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	49	51	24	13	13
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	323	159	75	106	129
Total activité lucrative ou occupation illégales	4 499	4 881	4 655	5 105	5 301
Exercer une activité lucrative sans autoris.	2 957	3 167	3 094	3 482	3 514
Procurer une activité lucrative sans autoris.	305	399	346	367	440
Occupation d'étrangers non autorisée	1 119	1 220	1 140	1 160	1 286
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	87	82	54	82	55
Changement d'emploi sans autoris.	31	13	21	14	6
Total induire la justice en erreur	332	369	274	253	356
Fausse indications / dissimulation de faits	231	296	228	204	316
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	101	73	46	49	40
Total autres infractions à la LEtr	2 005	3 783	4 472	5 567	6 410
Non-respect assign. lieu de résidence	950	1 521	1 728	2 311	3 227
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	572	1 370	1 154	1 183	870
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	35	221	130	219	141
Non-respect des conditions de l'autorisation	160	282	111	96	149
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	263	332	430	660	636
Autres infractions à la LEtr	25	57	919	1 098	1 387

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 36: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

	2009	2010	2011	2012	2013
Total Suisse	27 056	28 943	31 735	36 422	41 512
Appenzell Rh.-Ext.	65	18	40	36	46
Appenzell Rh.-Int.	1	0	2	4	6
Argovie	2 191	1 645	1 972	2 707	2 501
Bâle-Campagne	111	136	154	194	283
Bâle-Ville	833	657	561	³¹ 188	1 128
Berne (sans la ville de Berne)	1 512	1 711	1 693	1 715	1 856
Ville de Berne	617	937	917	1 113	1 155
Fribourg	540	681	706	1 406	2 278
Genève (sans la ville de Genève)	2 188	1 788	1 933	2 106	2 482
Ville de Genève	2 492	2 430	3 578	4 615	6 485
Glaris	69	77	99	133	106
Grisons	141	166	219	178	221
Jura	114	80	72	131	188
Lucerne	857	733	718	976	865
Neuchâtel	481	429	389	454	479
Nidwald	25	31	35	19	38
Obwald	30	23	28	86	32
Saint-Gall	1 029	1 066	973	1 049	1 385
Schaffhouse	379	315	329	305	492
Schwyz	298	397	321	322	393
Soleure	542	721	779	1 022	782
Tessin	1 298	1 299	1 375	2 003	1 348
Thurgovie	462	466	538	644	676
Uri	70	43	48	53	66
Valais	29	185	460	385	497
Vaud (sans la ville de Lausanne)	1 114	1 295	1 410	1 424	2 865
Ville de Lausanne	1 066	1 546	2 176	2 516	2 988
Zoug	399	524	519	396	367
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	5 179	5 905	5 517	5 592	4 813
Ville de Zurich	2 572	3 326	3 834	4 103	4 170
Ville de Winterthour	352	313	340	547	521
Autres	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 37: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

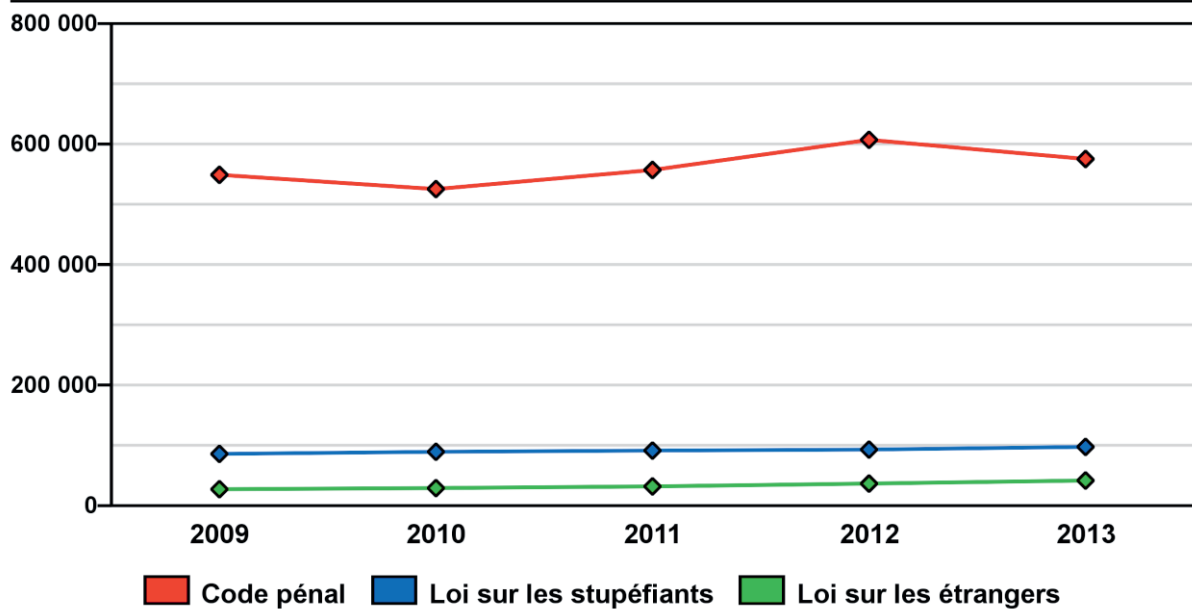
³¹ Suite à un problème technique, le canton de Bâle-Ville n'a pas pu livrer toutes les données pour 2012 relatives aux infractions à la loi sur les étrangers.

4.2 Graphiques

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

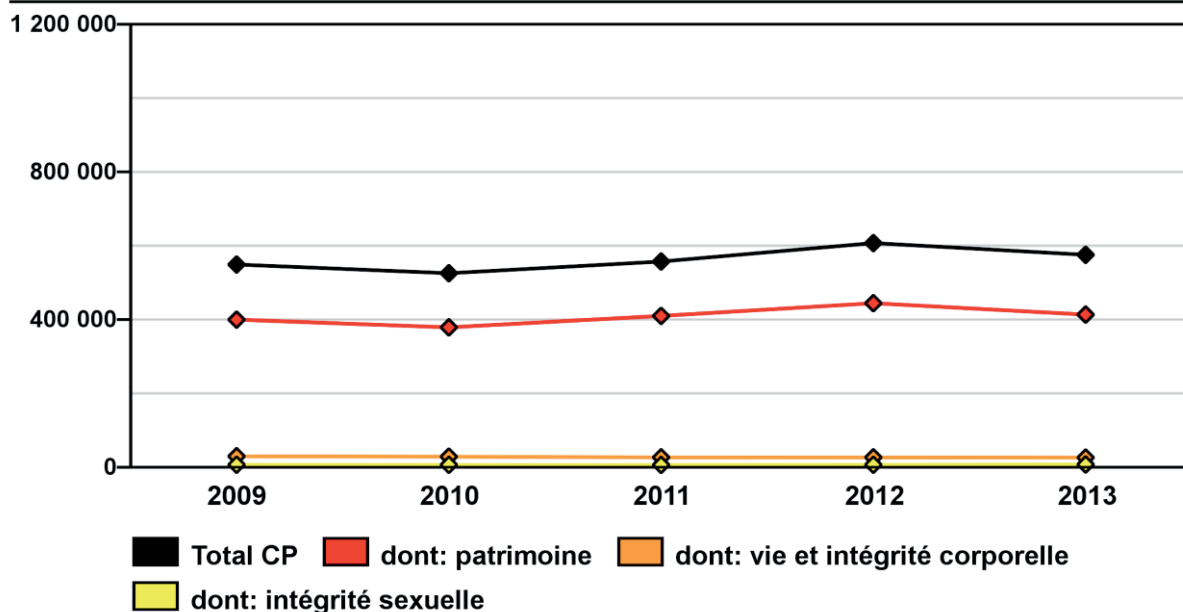
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Infractions selon la loi

4.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

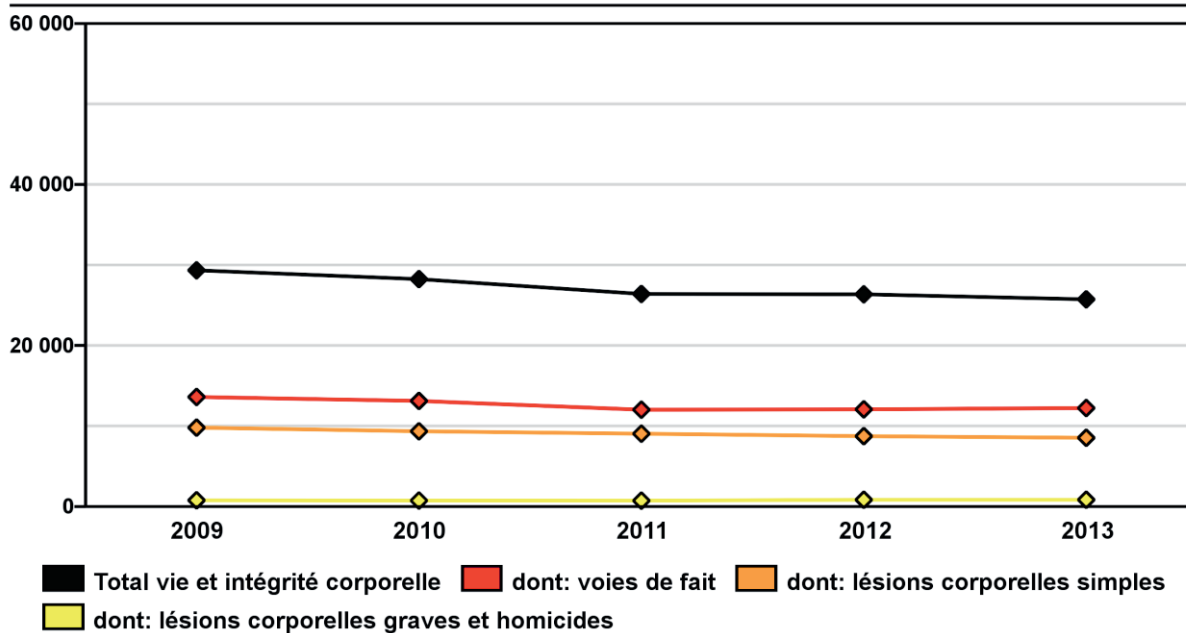
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

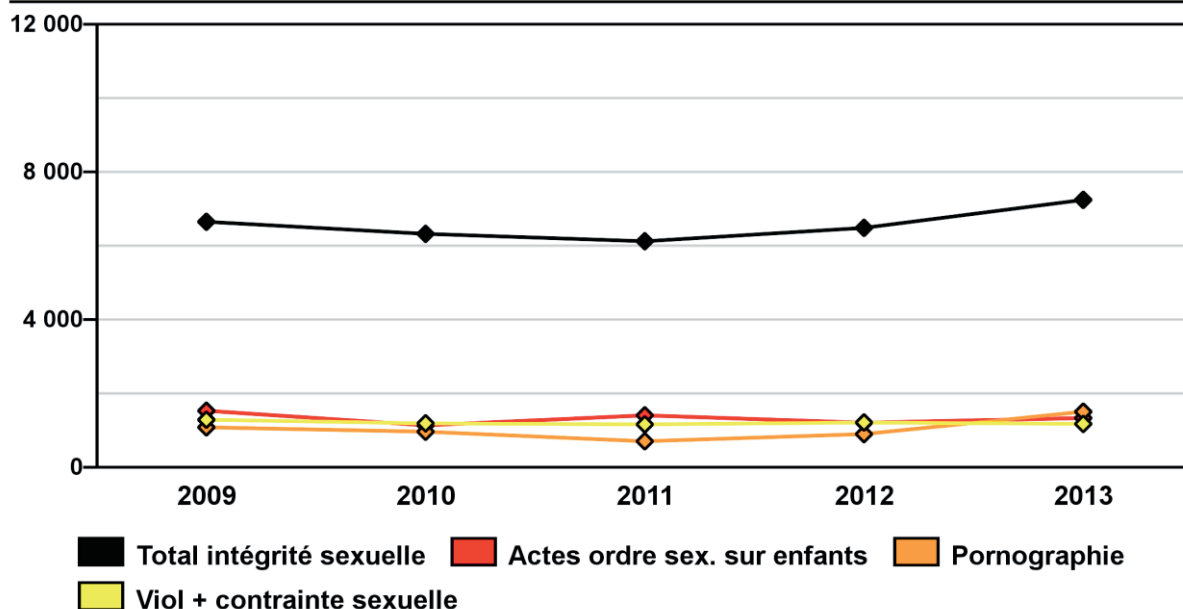
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

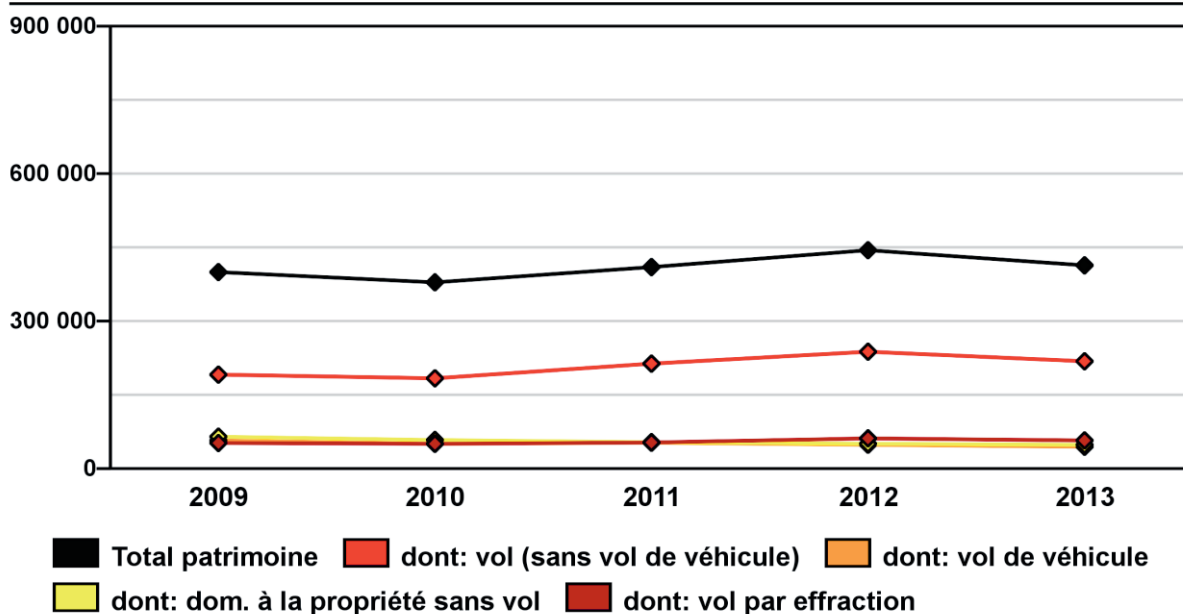
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

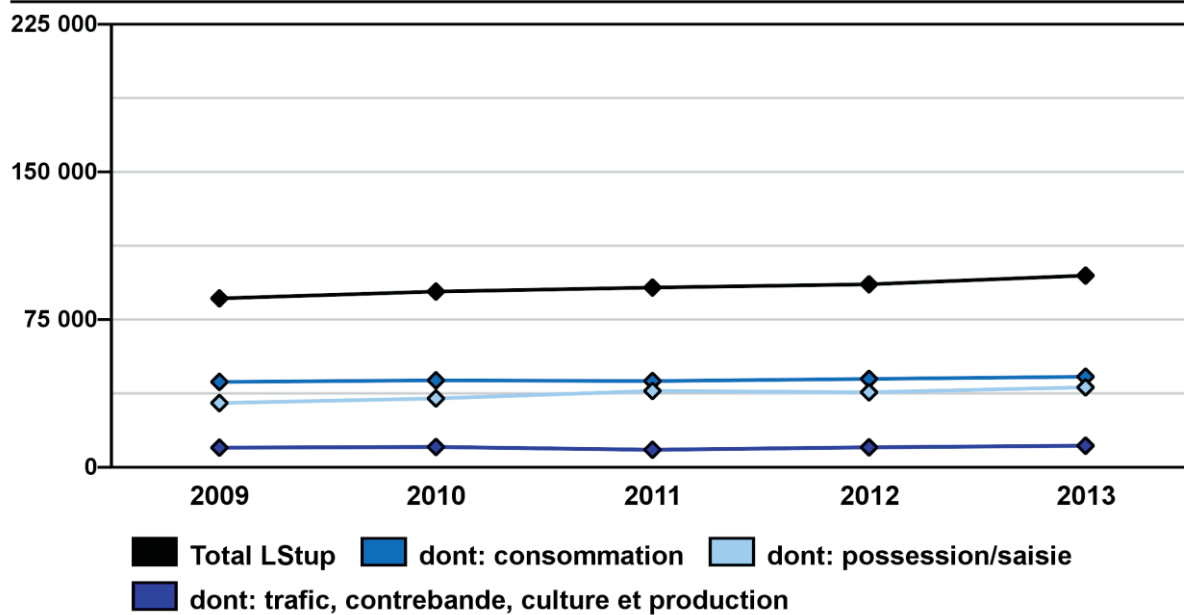
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 4.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	12
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	13
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	15
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	17
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	19
Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	27
Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	29
Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	30
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile.....	30
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile.....	31
Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	31
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	34
Tableau 14: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
Tableau 15: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	38
Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions.....	42
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 20: Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 22: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	55
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	56
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	57
Tableau 27: Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions	59
Tableau 28: Infractions selon la loi	61
Tableau 29: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	62
Tableau 30: Infractions de violence	63
Tableau 31: Infractions de violences domestiques	64
Tableau 32: Infractions contre le patrimoine	65
Tableau 33: Code pénal: Infractions selon les cantons/villes.....	66
Tableau 34: Infractions à la loi sur les stupéfiants	67
Tableau 35: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes	68
Tableau 36: Infractions à la loi sur les étrangers	69
Tableau 37: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes.....	70

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	11
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	12
Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville	14
Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville.....	16
Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville.....	18
Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	35
Figure 12: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	36
Figure 13: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	36
Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	39
Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	43
Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
Figure 19: Brigandage (Art. 140) selon l'instrument.....	46
Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	47
Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	48
Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	50
Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	51
Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	53
Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	54
Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	58
Figure 28: Infractions selon la loi	71
Figure 29: Code pénal: sélection de titres.....	72
Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	72
Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle	73
Figure 32: Infractions contre le patrimoine.....	73
Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	74

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 6011 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	032 713 6060 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Criminalité et droit pénal

Voici un choix de publications du domaine Criminalité et droit pénal:

- Statistique policière de la criminalité (SPC) – Violence domestique enregistrée par la police, vue d'ensemble, n° de commande: 798-1200-05
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2012, numéro de commande: 1117-1200
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2011, numéro de commande: 1117-1100
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2010, numéro de commande: 1117-1000
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2009, numéro de commande: 1117-0900
- Homicides dans le couple, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, 2008, numéro de commande: 937-0400.
- Délinquance routière et contrôles de police, Enquête auprès des conducteurs motorisés 2001–2006, 2006, numéro de commande 499-0600.
- Homicides et violence domestique, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, 2006, numéro de commande 798-0400.
- Drogues et droit pénal, Dénonciations et condamnations pour infraction à la loi sur les stupéfiants, de 1990 à 2001, 2003, numéro de commande 132-0100.

Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente depuis 2009 les résultats d'une statistique pour laquelle tous les cantons saisissent les infractions dénoncées selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Les informations recueillies étant très détaillées, le rapport peut faire état des infractions, des personnes lésées et des personnes prévenues (y compris des données relatives à l'âge, au sexe et à la nationalité). Selon l'infraction enregistrée, il propose en outre des indications précises comme l'instrument du délit ou l'endroit de l'infraction. De nombreuses présentations graphiques (par ex. les fréquences par canton ou l'évolution des infractions sur 5 ans) complètent la vue d'ensemble sur la criminalité en Suisse enregistrée par la police.

N° de commande

1117-1300

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch**Prix**

18 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-19055-5